53966

Distr.
GENERALE

E/CN.14/618
19 avril 1974

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

NATIONS UNIES

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

SITUATION ALIMENTAIRE EN AFRIQUE : VERS UN PLAN AFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes	Page
Introduction	1 - 3	1
Situation alimentaire mondiale	4 - 14	2
La situation alimentaire en Afrique	15 - 19	4
Alimentation et nutrition en Afrique	20 - 29	7
Importations de produits alimentaires	30 - 36	9
Obstacles qui entravent l'augmentation de la production alimentaire	37 - 46	13
Potentiel nécessaire à l'augmentation de la production alimentaire	47 - 66	16
L'Afrique et les plans de sécurité alimentaire mondiale	67 - 82	22
Vers un Plan panafricain pour le développement de la production alimentaire	83 - 92	26

ANNEXES

I : TABLEAUX INDIQUANT LES CHIFFRES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DES IMPORTATIONS

Tableau I : Indice de la production alimentaire

Tableau II : Indice de la production alimentaire par habitant

Tableau III : Importations de froment et de farine de froment en équivalent de froment

Tableau IV : Importations de riz

II : RESOLUTION ADOPTEE PAR LA CONFERENCE DE LA FAO

III : RESOLUTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

IV : LETTRE DATEE DU 15 FEVRIER 1974 ADRESSEE AU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

SITUATION ALIMENTAIRE EN AFRIQUE : VERS UN PLAN AFRICAIN POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

Introduction

1. Le présent document a été établi par le secrétariat conformément à la résolution N° 1. adoptée par le Comité exécutif à sa dixième réunion en novembre 1973, résolution qui invitait notamment le secrétariat à "... établir un document complet sur la position africaine concernant les mesures de sécurité alimentaire, qui sera présenté à l'examen du Comité à sa onzième réunion, et à ébaucher un plan africain de développement de la production alimentaire à long terme indiquant les ressources naturelles disponibles, les besoins techniques, économiques, financiers et institutionnels et les mesures requises pour accroître les excédents commercialisables provenant de l'agriculture traditionnelle et de l'agriculture de subsistance". Le Secrétaire exécutif a communiqué la résolution prise par le Comité exécutif au Directeur général de la FAO en demandant à la FAO de lui apporter son concours. Le Directeur général a envoyé une réponse favorable (voir annexe VII) et le siège de la FAO a apporté une importante contribution à la rédaction du présent document.

2. Le document met en lumière la situation mondiale actuelle en matière d'alimentation et souligne les principaux facteurs responsables de la pénurie de denrées alimentaires que connaît actuellement le monde. Il indique ensuite les récentes tendances qui caractérisent la production, la consommation et les échanges de produits alimentaires en Afrique. On y examine également les principaux obstacles qui entravent l'augmentation de la production alimentaire dans la région et les possibilités d'accroissement de cette production. Le document donne ensuite un résumé des mesures prises par la FAO pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale, et des principaux objectifs de la Conférence mondiale de l'alimentation qui se tiendra à Rome du 5 au 16 novembre 1974 et, en conclusion, expose brièvement le rôle que la CEA a joué et jouera dans l'établissement et l'exécution d'un plan panafricain pour le développement de la production alimentaire.

3. Pour ce qui est du problème de l'alimentation, le secrétariat n'a pas seulement pour objectif d'assurer une plus grande sécurité alimentaire, mais de formuler un "Plan panafricain à long terme pour le développement de la production alimentaire", qui porte dans une perspective à long terme, sur la production, la commercialisation et les échanges de produits alimentaires, éléments de base d'une croissance économique dynamique. Le dernier chapitre du présent document donne les grandes lignes provisoires de l'étude envisagée, ainsi que la portée et les objectifs de cette étude. L'étude en question constituera la contribution de la région africaine à la Conférence mondiale de l'alimentation et le document de base destiné à une Conférence africaine sur le développement de la production alimentaire et sur la nutrition, que l'on se propose d'organiser en étroite collaboration avec la FAO, l'OUA et les groupements économiques régionaux africains au cours de l'année 1975. La Conférence envisagée examinera les mesures complémentaires à prendre à la suite de la Conférence mondiale ONU/FAO de l'alimentation, qui aura lieu en novembre 1974.

Situation alimentaire mondiale

4. A la suite de la récente évolution qui a caractérisé la situation mondiale en matière de réserves céréalières, la question de savoir comment constituer des stocks alimentaires de base suffisants pour assurer la sécurité contre la pénurie alimentaire est de plus en plus grave. Après une longue période caractérisée par l'abondance des ressources et des stocks, les deux dernières années ont été marquées par un changement particulièrement brusque et inattendu en ce qui concerne l'approvisionnement en céréales et l'état des stocks à l'échelon mondial. Cette situation est le résultat conjugué d'un certain nombre de facteurs. En 1972, l'URSS a eu une récolte catastrophique, ce qui s'explique en grande partie par les mauvaises conditions atmosphériques et, pour compenser le déficit de la production céréalière, maintenir le programme d'accroissement de la production des produits de l'élevage et reconstituer ses stocks, l'URSS s'est engggée à importer environ 28 millions de tonnes de céréales, dont 18 millions de tonnes de blé et près de 10 millions de tonnes de céréales fourragères, dont la livraison est prévue pour 1972-1973. L'URSS est devenue le plus grand importateur de blé jamais connu, ayant acheté près de la moitié de la quantité commercialisée de blé dans le monde, ce qui s'est traduit par la diminution des stocks mondiaux de céréales, essentiellement détenus par les Etats-Unis et le Canada et réduits à leur plus bas niveau depuis 20 ans. La situation a été en outre aggravée par les achats de céréales de la Chine aux Etats-Unis. A cela s'ajoutent les mauvaises récoltes de blé dont on a fait état en Australie et en Argentine, les deux autres grands exportateurs de blé.

5. L'Inde, qui était arrivée à subvenir à ses propres besoins en céréales en 1971-1972, a été de nouveau contrainte de procéder à des achats sur le marché mondial pour compenser une baisse de la production céréalière. La sécheresse a également eu de graves répercussions dans d'autres pays, y compris le Bengladesh et le Pakistan, ce qui s'est traduit par une augmentation des importations de céréales par ces deux pays.

6. Parmi les autres causes à l'origine de cette situation, on peut citer : a) l'augmentation du prix du bétail et des produits de l'élevage, à laquelle s'ajoute l'augmentation de la demande et l'utilisation de certaines réserves de céréales vivrières comme aliments du bétail; b) la sécheresse dans la région du Sahel, qui a entraîné une demande importante de secours alimentaires; c) l'accroissement trop lent de la capacité d'emmagasinage de produits alimentaires par rapport à l'augmentation de la production, surtout dans les pays en voie de développement; d) une détérioration du système monétaire international et des excédents financiers, ce qui a entraîné une spéculation dans les échanges de produits alimentaires et un certain déséquilibre de la structure des prix entre l'offre et la demande; e) les aspects négatifs des programmes d'aide alimentaire qui ont pour effet de décourager l'augmentation de la production alimentaire dans les pays bénéficiaires; f) la désintégration des facteurs de production et de distribution à la suite de la situation engendrée par la guerre du Viet-Nam et la guerre du Moyen-Orient; et g) l'importance qui continue d'être accordée dans la plupart des pays en voie de développement, et particulièrement en Afrique, à l'accroissement de la production de produits traditionnels d'exportation aux dépens de la production alimentaire, malgré la forte augmentation de la demande de produits alimentaires, qui résulte de l'accroissement rapide de la population et des revenus des citadins. Les factures élevées des importations de produits alimentaires que doivent régler de nombreux pays africains exercent une forte pression sur les réserves de devises qui pourraient autrement être utilisées pour des biens d'équipement.

7. Ces circonstances ont changé toute la structure de la situation relative à l'offre et à la demande de céréales sur le marché mondial, surtout en ce qui concerne le blé. Les cours mondiaux du blé et des autres céréales ont accusé une hausse brusque durant le dernier trimestre de 1972 et, en 1973, des augmentations encore plus fortes, qui se sont poursuivies jusqu'en 1974. Le prix à l'exportation du blé des Etats-Unis est passé de 60 dollars des Etats-Unis la tonne en juillet 1972 à 199 dollars en décembre 1973 et à 228 dollars en février 1974, alors que le prix à l'exportation du riz thaïlandais était coté à 527 dollars la tonne en décembre 1973 contre 136 dollars en juin 1972 et 575 dollars en février 1974.

8. Cette combinaison inhabituelle d'événements est venue s'ajouter à la situation du marché qui reflétait en partie des tendances à plus long terme. Au cours des dix dernières années, la production agricole des pays en voie de développement n'a pas fait les progrès qui auraient été indispensables pour qu'elle puisse contribuer pleinement à leur développement économique et social. Depuis le début des années 60, la production agricole des pays en voie de développement a augmenté à un rythme moyen légèrement plus rapide que leur accroissement démographique. En outre, cette augmentation de la production est restée bien en deçà de l'objectif fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. En 1972, l'indice de la production alimentaire de la FAO n'a accusé aucune augmentation pour les pays en voie de développement et, pour la première fois depuis la deuxième guerre mondiale, on a même constaté une légère baisse de la production alimentaire mondiale. Calculée par habitant, la production alimentaire des pays en voie de développement se situait, en 1972, à peu près au niveau atteint en moyenne au début des années 60; il n'y a donc pas eu d'améliorations véritables.

9. Les résultats des récoltes de céréales de 1973 ont donc été attendus avec beaucoup d'anxiété car une mauvaise récolte dans l'une des grandes régions productrices aurait pu se traduire par un déficit à l'échelle mondiale. C'est cette situation critique qui est à l'origine de la proposition faite par le Directeur général de la FAO d'établir un plan de sécurité alimentaire mondiale, qui permette de faire face à de graves pénuries alimentaires, et qu'il a présenté pour la première fois au Conseil de la FAO en juin 1973 et à la Conférence de la FAO en novembre 1973. Heureusement, tant la production alimentaire mondiale que la production agricole ont augmenté de 4 p. 100, en volume, en 1973 et de 2 p. 100 par habitant. La production a augmenté de 5 p. 100 dans les pays développés et de 4 p. 100 dans les régions en voie de développement. La production de l'Europe de l'Est et de l'URSS a progressé de 8 p. 100, ce qui s'explique en partie par une récolte de céréales sans précédent en Union soviétique, supérieure d'un tiers à celle de 1972. La récolte de céréales obtenue en Chine a également atteint un maximum et la production alimentaire totale de la Chine a augmenté de 4 p. 100. La situation s'est également rétablie en Océanie, qui avait été éprouvée par la sécheresse en 1972. La récolte de blé de l'Australie a augmenté d'environ deux tiers, alors que l'élevage a accusé une légère baisse. Les Etats-Unis ont également obtenu une récolte record de céréales qui, ajoutée à une récolte exceptionnelle du Canada, a fait progresser la production alimentaire de l'Amérique du Nord de 3 p. 100 en 1973. Parmi les régions en voie de développement, c'est l'Extrême-Orient qui a enregistré les meilleurs résultats, l'augmentation de la production alimentaire ayant atteint 10 p. 100 et les récoltes de céréales ayant été excellentes dans plusieurs pays. En Amérique latine, la production alimentaire a augmenté de 4 p. 100.

10. Ce qui a toutefois contrasté avec le tableau encourageant brossé ci-dessus, c'est la production alimentaire du Proche-Orient qui a baissé de 5 p. 100 en 1973. Cette baisse est toutefois survenue à la suite d'une année caractérisée par une augmentation exceptionnellement importante et la production de 1973 était en fait supérieure à celle qui avait été enregistrée en 1971. De toutes les régions en voie de développement, c'est l'Afrique qui se trouvait dans la situation la plus difficile.

11. Les ressources disponibles de céréales, à l'échelle mondiale, sont restées faibles par rapport à la demande, malgré l'augmentation de la production mondiale de blé et de céréales secondaires en 1973, augmentation qui était due, pour les deux tiers, à l'URSS. Pour ce qui est du reste du monde, l'augmentation de la production était inférieure à la réduction des stocks des pays exportateurs. Les ressources disponibles de céréales vivrières, en dehors de l'URSS et de la Chine, sont donc inférieures en 1973/74 à ce qu'elles étaient l'année précédente et la demande accrue d'importations ne pourra être satisfaite qu'en réduisant encore les stocks des pays exportateurs à un niveau minimum. En 1974/75, le monde dépendra donc, bien plus que les années précédentes, des récoltes de l'année pour ce qui est de l'approvisionnement en céréales.

12. La forte demande persistante de viande, accompagnée d'une baisse de la production de viande rouge dans les grandes régions exportatrices, a provoqué une très forte hausse des prix de toutes les catégories de viande, surtout durant les six derniers mois de 1972 et au début de 1973. Le cours mondial de la viande a toutefois accusé une tendance à la baisse, sous l'effet des mesures gouvernementales de stabilisation des prix et de l'opposition croissante des consommateurs à payer un prix plus élevé pour la viande. On ne peut toutefois pas s'attendre à une baisse importante des prix de la viande dans un proche avenir.

13. Ces dernières années, les réserves ont certes baissé mais les besoins de secours alimentaires n'en ont pas moins augmenté. En 1973, les secours alimentaires donnés sous forme de céréales sont tombés à 5 millions de tonnes alors qu'ils s'élevaient en moyenne à 10 millions de tonnes en 1970-1972. D'après les estimations, les dépenses prévues au titre du programme américain "Vivres pour la paix" tomberont en 1974/75 de 796 millions de dollars à 742 millions et, étant donné l'augmentation des prix, les quantités de denrées alimentaires fournies se trouveront encore plus réduites. La Convention sur l'aide alimentaire, devant prendre fin le 30 juin 1974, va être prolongée d'une année seulement, en raison de l'opposition qu'ont manifestée certains pays membres de la CEE.

14. La hausse des prix des denrées alimentaires a également eu des effets nettement nuisibles sur la balance de paiements des pays en voie de développement. Les importations de céréales ont été estimées à près de 10 milliards de dollars pour 1973/74, alors qu'elles s'élevaient à environ 4 milliards de dollars en 1972/73 et à moins de 3 milliards de dollars pour l'année 1972. Cette augmentation est plus ou moins compensée par l'aide étrangère officielle totale reçue chaque année durant ces dernières années.

La situation alimentaire en Afrique

15. La CEA et la FAO ont à plusieurs reprises exprimé leur inquiétude au sujet de l'incapacité croissante de la région africaine à subvenir à ses besoins. Durant les dix dernières années, les importations de céréales sont passées de 5,3 millions de tonnes à 7,3 millions de tonnes, ce qui représente une augmentation de près de 40 p. 100. Ces chiffres n'indiquent toutefois pas vraiment la détérioration de la situation

alimentaire dans de nombreux pays africains, où l'on constate une pénurie chronique de denrées alimentaires, et où les prix élevés des produits alimentaires de base exercent une pression excessive sur les traitements et salaires et sur la balance des paiements. En 1973, c'est en Afrique que la situation alimentaire était la plus mauvaise par rapport à toutes les régions en voie de développement et elle a même été extrêmement critique durant au moins les trois dernières années (voir annexe, tableaux I et II).

16. Si l'on considère l'Afrique en voie de développement dans son ensemble, la production alimentaire de 1973 est certes restée au même niveau qu'en 1972, mais la production alimentaire par habitant a accusé une tendance à la baisse durant ces dernières années et, en 1973, elle avait baissé de 4 p. 100 par rapport au niveau de 1969. C'est dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, où la production a de nouveau baissé et où, calculée par habitant, elle était inférieure d'environ 12 p. 100 à la production moyenne de 1961-1965, que la situation est la plus mauvaise. La pénurie alimentaire catastrophique dont a souffert la zone du Sahel et les activités de secours entreprises par l'Organisation des Nations Unies, par la FAO et par d'autres organismes d'aide bilatérale et internationale ont fait l'objet d'amples descriptions lors de précédentes sessions du Comité exécutif et seront examinées séparément à la présente réunion. Dans plusieurs de ces pays, la récolte de céréales continuera à être insuffisante en 1974; c'est pourquoi la FAO et l'ONU ont lancé un appel commun en vue d'obtenir des fonds et des produits alimentaires pour faire face à cette situation critique. En dehors des sept pays du Sahel de l'Afrique de l'Ouest, qui ont été gravement atteints par la sécheresse, on a également fait état de très mauvaises récoltes et de pertes importantes de bétail dans certaines régions d'Ethiopie, du Soudan, du Cameroun, du Kenya, du Dahomey, de Guinée, du Nigéria et du Togo.

17. En 1973, la production alimentaire de la sous-région de l'Afrique du Nord a baissé de 2 p. 100 et, calculée par habitant, elle était à peu près au même niveau qu'au début des années 60. Une baisse importante de la production est survenue dans plusieurs pays, notamment en République arabe libyenne, en Tunisie, au Maroc et en Algérie. En Algérie comme au Maroc les récoltes de céréales ont accusé une forte baisse par rapport au niveau très élevé des années précédentes. La sécheresse a également influé sur les récoltes et sur le cheptel de l'Algérie, surtout sur les hauts plateaux.

18. La production alimentaire de la sous-région de l'Afrique de l'Est a légèrement baissé en 1973, ce qui s'explique en grande partie par les mauvaises récoltes et les pertes importantes de bétail dans le Nord et le Centre de l'Ethiopie, où plus de 2 millions d'habitants ont eu besoin de secours alimentaire. La production alimentaire par habitant de la sous-région de l'Afrique de l'Est dans son ensemble, était de 6 p. 100 supérieure à la production moyenne réalisée en 1961-1965. Mais pour plusieurs pays de la sous-région, en particulier Madagascar, le Lesotho, la Somalie et l'Ouganda, la production alimentaire est, depuis 1970, restée inférieure au niveau moyen atteint en 1961-1965.

19. Dans la sous-région de l'Afrique du Centre, la production alimentaire a continué à augmenter. En 1973, elle a augmenté d'environ 5 p. 100 et, calculée par habitant, elle dépassait de 17 p. 100 le niveau moyen atteint en 1961-1965. Mais cette situation ne se reflète pas du tout à travers toute la sous-région. Au Tchad, au Congo et en Guinée équatoriale, la production alimentaire était de 23 à 30 p. 100 inférieure en 1973 au niveau moyen atteint en 1961-1965, ce qui représente une baisse de 38 à 42 p. 100 pour ce qui est de la production alimentaire par habitant.

Tableau I : Indice FAO de la production alimentaire et de la production alimentaire par habitant 1961-1965 = 100

	Production alimentaire					Production alimentaire par habitant				
	1969	1970	1971	1972	1973	1969	1970	1971	1972	1973
Afrique du Nord 1/	122	123	134	138	135	103	105	106	106	101
Afrique de l'Ouest 2/	114	111	116	113	112	98	94	95	90	88
Afrique du Centre 3/	123	129	134	138	147	109	111	113	113	117
Afrique de l'Est 4/	125	130	131	136	135	108	110	108	109	106
Total, Afrique 5/	119	122	126	128	128	103	102	103	102	99

Source : FAO, Rome, Italie, 27 mars 1974.

1/ Algérie, Egypte, Maroc, République arabe libyenne, Soudan, Tunisie.

2/ Côte d'Ivoire, Dahomey, Gambie, Ghana, Guinée, Haute Volta, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

3/ Burundi, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République-Unie du Cameroun, Rwanda, Tchad, Zaïre.

4/ Botswana, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Souaziland, Somalie, Zambie.

5/ Y compris outre les pays ci-dessus, l'ensemble des territoires non-indépendants d'Afrique, excepté l'Afrique du Sud.

Alimentation et nutrition en Afrique

20. Le caractère et la gravité des problèmes de nutrition sur le continent africain varient énormément d'un pays à l'autre et à l'intérieur même des différents pays. Dans la plupart des pays africains, il est difficile d'évaluer la situation alimentaire en raison du manque de statistiques suffisamment précises sur la production agricole. Etant donné que certaines denrées alimentaires importantes du continent, comme par exemple le sorgho, le manioc, les ignames, les patates douces et les produits de l'élevage sont encore produits dans le cadre de l'agriculture de subsistance, les indices de la production alimentaire et l'intérêt qu'ils représentent pour déterminer le niveau de consommation réelle doivent être considérés comme très approximatifs. Mais la plupart des importations de produits alimentaires, qui accusent une hausse rapide, étant indiquées dans les statistiques et étant consommées dans les secteurs modernes des économies africaines, il est possible d'établir des estimations assez précises de l'offre et de la demande, aux fins de la planification.

21. L'indice de la production alimentaire de la FAO est calculé d'après le total des quantités de toutes les denrées alimentaires, y compris le cacao qui est presque entièrement exporté, et les huiles végétales et graines oléagineuses, dont une proportion importante est également exportée. Mais si l'on évalue les effets de l'évolution qui se manifeste d'année en année et qui se dessine en ce qui concerne la production alimentaire de la région, le principal élément de base du régime alimentaire est constitué par les céréales qui représentent, en moyenne, près de la moitié des calories totales des pays en voie de développement au sud du Sahara et encore bien plus en Afrique du Nord. S'il est vrai que l'indice de la production alimentaire n'a pas changé entre 1972 et 1973, il n'en est pas moins vrai que la production de céréales de l'Afrique en voie de développement, qui s'élevait à 47,6 millions de tonnes en 1973, était de 16 p. 100 inférieure à celle de l'année précédente. Les récoltes de maïs, de mil et de sorgho, qui sont de loin les cultures céréalières les plus importantes de l'Afrique, ont atteint 29,4 millions de tonnes, soit seulement 1 million de tonnes de plus qu'en 1961-1965, de sorte que les quantités disponibles par habitant étaient nettement inférieures. La production de blé, essentiellement cultivé au Maroc, en Algérie, en Egypte, en Tunisie, et en Ethiopie, est tombée de 6,6 millions de tonnes en 1972 à 5,5 millions de tonnes en 1973, la récolte ayant été mauvaise dans presque tous ces pays.

22. Les caractéristiques générales des niveaux de nutrition et de consommation alimentaires en Afrique, telles qu'elles ont été exposées par le secrétariat à la quatrième session de la Commission en 1961, sont encore plus ou moins les mêmes qu'il y a 12 ans. Les ressources disponibles totales de calories sont peut-être suffisantes, compte tenu de l'âge, de la constitution des individus, du climat et du degré d'activité, mais il y a toutefois des pénuries saisonnières et locales et le régime alimentaire manque fréquemment de certains éléments nutritifs importants, tels que les protéines. Le régime alimentaire manque aussi très souvent de variété, du fait qu'il repose en grande partie sur des aliments de base contenant de l'amidon. On note encore des insuffisances saisonnières importantes dans les régions de la savane, qui dépendent des récoltes de céréales. Les régions couvertes par la forêt dense sont moins touchées par les variations saisonnières mais le manque de calories n'en est pas moins un phénomène fréquent dans certaines localités. La ration de protéines est par contre généralement plus élevée dans les régions de savane, où le régime alimentaire est en grande partie composé de céréales, de légumes, de viande et de lait. La pêche en eau douce et en haute mer a accusé une progression remarquable au cours des dix dernières années et a certainement entraîné une amélioration relative de la ration de protéines, surtout dans les régions côtières de forêt dense.

23. La dernière décennie a également été caractérisée par une nette tendance à un changement des habitudes et modes d'alimentation de presque toutes les régions du continent. Les principaux facteurs ayant provoqué ces changements sont les suivants : augmentation des revenus, industrialisation, exploitation minière, développement des cultures commerciales et urbanisation. On a constaté une tendance marquée, dans les zones tropicales, à substituer le riz, le blé et le maïs aux cultures sarclées et l'augmentation du revenu par habitant a entraîné l'augmentation de la consommation de viande, de lait, de sucre et de graisses en Afrique de l'Est. Contrairement à ce que l'on pense, le revenu semble jouer un rôle plus important que l'éducation en ce qui concerne la demande d'aliments de grande valeur nutritive. Le facteur démographique joue un rôle relativement plus important dans les groupes de population où règne essentiellement l'agriculture de subsistance et où les revenus sont faibles. Mais même parmi ces groupes, le revenu joue un rôle très important en ce qui concerne l'élasticité de la demande, surtout lorsqu'il s'agit de trouver de meilleures sources et de meilleures formes d'hydrates de carbone.

24. Malgré cette évolution générale, l'Afrique est encore dans une meilleure position que l'Extrême-Orient, uniquement vis-à-vis de l'Extrême-Orient, pour ce qui est de la ration moyenne de calories disponibles par rapport aux quantités optimales de calories nécessaires.

25. La production alimentaire de l'Afrique n'a pas progressé au même rythme que l'accroissement démographique naturel, de sorte que le fossé se creuse de plus en plus entre les besoins alimentaires et les disponibilités réelles de produits alimentaires. Une proportion importante des femmes africaines sont soit en train d'attendre un enfant soit en train d'en allaiter un et environ la moitié de la population totale de l'Afrique a moins de 15 ans. De ce fait, une partie importante de la population, celle qui a proportionnellement besoin de la plus grande quantité de produits alimentaires, ne contribue pas à la production alimentaire. La population active du secteur agricole s'accroît à un rythme beaucoup plus lent que la population qui dépend de l'agriculture, et l'urbanisation se développe très rapidement sur tout le continent. Ces dernières années, le taux d'accroissement de la population urbaine, pour l'ensemble de l'Afrique en voie de développement, a été estimé à plus de 6 p. 100 par an, c'est-à-dire à un rythme deux fois plus rapide que la population totale. Ces facteurs, auxquels s'ajoutent les difficultés bien connues que l'on rencontre pour augmenter la productivité agricole en recourant à des techniques de production traditionnelles, indiquent qu'il faut absolument faire un effort résolu pour augmenter la production agricole, et cela simplement pour maintenir le niveau actuel de produits alimentaires disponibles par habitant.

26. Il ressort d'un certain nombre d'enquêtes agricoles et socio-économiques entreprises ces dernières années que, dans de nombreux pays d'Afrique, la ration calorique moyenne ne représente encore que 85 à 95 p. 100 du minimum des besoins individuels quotidiens 1/. Dans un certain nombre de pays africains, le pourcentage de protéines est nettement insuffisant comme le démontre la fréquence des cas kwashiorkor chez les jeunes enfants.

1/ En raison des répercussions importantes du niveau des revenus sur la demande de denrées alimentaires, surtout dans les conditions qui règnent en Afrique, les estimations moyennes de la consommation alimentaire dissimulent sans doute de grandes différences. Les enquêtes et études sur la nutrition sont actuellement de plus en plus fondées sur des échantillons de population stratifiés plutôt que "globaux".

27. En outre, la faible ration moyenne de calories et de protéines par habitant est aggravée par un certain nombre de facteurs, et notamment par une distribution inégale et des pénuries saisonnières de produits alimentaires. Les produits de base de l'Afrique comme les tubercules amylacées et les fruits, sont difficiles à transporter et ont un coefficient volume/valeur plutôt élevé. C'est ainsi que les problèmes de transport et d'emmagasinage compromettent la bonne distribution des produits alimentaires en Afrique et, fait bien connu, il se peut que des produits alimentaires s'abîment dans une région alors que dans d'autres régions du même pays il y règne pratiquement des conditions de famine. Selon les informations, c'est le problème du transport qui a constitué le principal obstacle rencontré dans la campagne d'aide alimentaire organisée au Sahel. La transformation des produits alimentaires qui, dans d'autres régions du monde, est l'un des principaux moyens de régulariser la quantité de produits alimentaires disponibles, n'en est encore qu'à ses débuts en Afrique. L'un des autres grands problèmes est la pénurie alimentaire qui survient fréquemment avant la récolte. Lorsque la baisse de la production est particulièrement grave ou qu'il y a eu deux mauvaises récoltes de suite, le manque de produits alimentaires, durant les mois qui précèdent la récolte, peut atteindre un degré tel qu'il en résulte une situation de famine.

28. Etant donné que nombreux sont ceux qui ne comprennent pas les besoins particuliers des différents groupes d'âges, il se pose également des problèmes de distribution au sein même de la famille. Un certain nombre d'enquêtes sur la nutrition ont indiqué que la ration alimentaire des enfants et des adolescents ne correspondait pas vraiment aux besoins d'énergie de ce groupe démographique. D'après les estimations, les enfants reçoivent en moyenne de 70 à 80 p. 100 de leurs besoins estimés. On suppose généralement que ce problème particulier est en rapport avec les disponibilités restreintes de produits alimentaires et avec l'ignorance des besoins alimentaires des enfants en pleine croissance.

29. Il est donc évident que, en dehors des variations annuelles de production dues aux conditions atmosphériques, les tendances de la production alimentaire n'ont pas évolué au même rythme que l'accroissement démographique. En outre, l'amélioration des conditions sanitaires se traduira sans doute par une baisse marquée du taux de mortalité en Afrique, ce qui risque d'entraîner au cours des dix prochaines années un accroissement démographique encore plus rapide que par le passé. La production alimentaire par habitant risque donc de baisser considérablement à l'avenir, si l'on n'accorde pas l'attention qu'il faut aux politiques de développement et ordres de priorité susceptibles de faire augmenter la production alimentaire par rapport au taux d'accroissement démographique.

Importations de produits alimentaires

30. Le facteur démographique est certes le facteur le plus important du point de vue de la demande globale de produits alimentaires en Afrique, mais l'augmentation des revenus et le taux d'urbanisation continueront à se répercuter sur la demande de produits alimentaires commercialisables. Dans de nombreux pays africains, la hausse des prix des produits alimentaires indique que l'augmentation de la production alimentaire nationale n'arrive pas à repondre à la demande réelle, ce qui s'explique par l'augmentation du revenu réel par habitant au cours des dix dernières années. Mais la demande réelle de produits alimentaires est encore très limitée par la pauvreté encore très répandue à travers le continent et, pour l'Afrique en voie de développement, à l'exclusion de la République arabe libyenne, le revenu moyen par habitant n'était que de 157 dollars en 1971. En se basant sur les tendances démographiques

de ces dernières années et sur l'augmentation des revenus, la FAO a signalé que les disponibilités alimentaires et la production alimentaire devraient augmenter de 3,5 p. 100 par an jusqu'en 1980 uniquement pour répondre à la demande effective, ce qui n'empêcherait pas les carences caloriques de continuer à se manifester dans de nombreux pays. Mais si l'on veut atteindre les objectifs de croissance plus rapide des revenus, qui ont été fixés pour la deuxième Décennie du développement, les ressources disponibles de produits alimentaires devraient augmenter de 3,9 p. 100 par an.

31. Par le passé, le fossé se creusant de plus en plus entre l'offre et la demande de produits alimentaires, on a trouvé plus commode de recourir à des importations de denrées alimentaires plutôt que de poursuivre une politique tendant à moderniser l'agriculture et à augmenter la production alimentaire. Depuis 1965, les importations de denrées alimentaires ont augmenté d'environ 5 p. 100 par an. En 1970, les importations de denrées alimentaires de l'Afrique en voie de développement représentaient environ 15 p. 100 de la production nationale. Les dépenses en devises résultant des importations de denrées alimentaires, calculées pour un groupe de 28 pays choisis, se sont élevées, en 1970, à plus de 950 millions de dollars, soit presque 13 p. 100 de la valeur totale des importations de ces pays. Près d'un cinquième du volume de produits alimentaires de base, 10 p. 100 des autres denrées alimentaires et plus de 5 p. 100 des produits de l'élevage ont été importés par les pays africains indépendants en voie de développement, ce qui a entraîné une sortie de devises précieuses qui auraient pu être utilisées pour importer les biens d'équipement et les matières premières qui font tellement défaut au développement agricole comme au développement industriel.

32. Malheureusement, on ne dispose pas d'informations récentes sur les importations de céréales en Afrique mais on sait que les importations de blé et de riz ont augmenté considérablement ces dernières années. En 1972, les importations brutes de blé, qui s'élevaient à 5,6 millions de tonnes, étaient presque supérieures de 50 p.100 au niveau moyen atteint au début des années 60 en dépit d'une légère baisse par rapport au niveau de l'année précédente. Les importations de la sous-région de l'Afrique du Nord représentaient environ les deux tiers des importations de l'Afrique en 1972, l'Egypte ayant importé à elle seule plus de 30 p. 100 du total. Les importations de blé et de farine de blé des autres sous-régions sont encore relativement faibles mais, en 1972, elles ont quand même plus que doublé par rapport au niveau de 1961-1965 (voir tableau II). En outre, en 1972, les importations ont augmenté de plus de six fois par rapport à celles de 1961-1965 au Lesotho et en Ethiopie et de plus de cinq fois au Burundi et au Kenya; elles ont quadruplé dans quatre autres pays, triplé dans trois autres et doublé dans neuf autres.

33. Les importations brutes de riz de l'Afrique en voie de développement ont accusé une hausse constante et ont atteint, en 1972, le niveau de 840 000 tonnes, dépassant d'environ 44 p. 100 la moyenne enregistrée en 1961-1965. Les importations de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest représentaient environ 56 p. 100 de ces importations, le Sénégal important à lui seul près de 30 p. 100 du total importé par la région en 1972. Les importations de riz de la sous-région étaient, en 1972, d'environ 32 p. 100 supérieures aux importations effectuées dix ans plus tôt, surtout en raison de la très forte augmentation des expéditions à destination du Sénégal. Pour ce qui est de l'Afrique de l'Est, elle arrive au second rang, avec des importations de riz de 183 000 tonnes en 1972, soit environ 4 p. 100 de plus qu'au début des années 60, les importations de la Zambie ayant quadruplé et les importations du Kenya et de Madagascar ayant plus que doublé (voir annexe, tableau IV). Les importations de la sous-région de l'Afrique du Nord ont atteint 50 000 tonnes en 1972,

alors qu'elles n'étaient que d'environ 14 000 tonnes au début des années 60, augmentation due à l'Algérie qui a décuplé ses importations et à la Tunisie qui les a quadruplées. Par contre, les importations de riz de la sous-région de l'Afrique du Centre ont été légèrement plus faibles en 1972 qu'en 1961-1965 à la suite d'une réduction des importations du Zaïre, du Burundi et du Rwanda.

34. On a établi des prévisions officielles au sujet des tendances de la production et de la demande pour les différentes céréales en Afrique, en se basant sur l'hypothèse que les politiques actuellement suivies ne changeraient pas et que le rapport des prix des différentes céréales resterait constant. Les "Projections relatives aux produits agricoles pour 1970-1980", établies par la FAO, indiquent que le déficit global net de céréales pour l'ensemble de la région aura dépassé 6 millions de tonnes en 1980, en raison de la forte augmentation du déficit net de blé, seulement partiellement compensé par un faible excédent des autres céréales secondaires et de riz (voir tableau III).

35. D'ici 1980, les importations nettes de blé de l'Afrique en voie de développement pourraient atteindre 7,4 millions de tonnes, en partie à cause de la demande accrue d'importation des pays où l'on cultive peu de blé et à cause d'un déficit croissant d'environ 4,5 millions de tonnes dans les pays producteurs tels que la République arabe d'Egypte, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Il est prévu que l'Afrique en voie de développement enregistrera des exportations nettes d'environ 400 000 tonnes de riz en 1980, provenant d'excédents en République arabe d'Egypte et à Madagascar mais, si l'on exclut ces deux pays, les importations des autres pays dépasseront probablement le niveau actuel de 800 000 tonnes. Ces chiffres ne sont qu'une indication de l'ordre de grandeur des futurs déficits ou excédents nets. La FAO revoit actuellement ces chiffres pour tenir compte de l'augmentation du cours mondial des céréales et du coût des facteurs de production, tels que le carburant et les engrais. En Afrique de l'Ouest, l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) a pour objectif de subvenir aux besoins de riz de la sous-région d'ici 1980, en se basant sur ses programmes de développement de la riziculture, sur l'évolution des politiques nationales plus favorables à la production alimentaire et sur l'augmentation du cours mondial du riz, qui pourrait stimuler la production de riz destiné à remplacer le riz importé.

36. Il est impossible de prendre les chiffres cités plus haut à titre d'indication des importations futures, pour représenter la demande effective future, surtout du fait qu'une forte augmentation des dépenses en devises forcerait de nombreux gouvernements (à l'exception des quelques pays qui enregistrent des exportations importantes de minerai et de pétrole) à imposer des restrictions supplémentaires à la consommation ou au commerce de céréales. Ces mesures auraient bien sûr des effets nuisibles sur le niveau de nutrition, à moins que la production nationale n'ait été considérablement intensifiée. Quel que soit le déficit réel des importations de céréales d'ici 1980, il ne fait aucun doute que les besoins d'importation de nombreux pays africains dépasseront leur pouvoir d'achat dans des conditions commerciales. Il est donc probable que plusieurs pays d'Afrique continueront à dépendre, au moins à moyen terme, des importations de céréales qui leur seront accordées à des conditions de faveur.

Tableau II : Importations de froment et de riz

Froment et farine de froment en équivalent de froment

(milliers de tonnes métriques)

	Moyenne 1961-1965	1970	1971	1972
Egypte	1 780	1 232	2 409	1 686
Algérie	404	431	712	814
Total, Afrique du Nord	2 945	2 999	4 598	3 673
Nigéria	69	267	410	359
Sénégal	65	113	112	117
Total, Afrique de l'Ouest	346	726	802	801
Zaïre	69	116	125	139
Total, Afrique du Centre	125	244	240	268
Zambie	23	107	83	83
Total, Afrique de l'Est	214	425	390	529
Total, Afrique	3 772	4 659	6 329	5 599
Riz				
République arabe libyenne	6	19	23	23
Total, Afrique du Nord	14	35	40	50
Sénégal	138	119	185	243
Côte d'Ivoire	48	79	97	88
Total, Afrique de l'Ouest	325	459	470	472
Zaïre	26	26	18	21
Total, Afrique du Centre	38	41	33	35
Maurice	68	59	54	72
Madagascar	17	20	61	43
Total, Afrique de l'Est	135	120	186	183
Total, Afrique	583	760	832	841

Source : FAO, Annuaire du commerce.

Obstacles qui entravent l'augmentation de la production alimentaire

37. Il se pose des problèmes qui entravent l'augmentation de la production alimentaire et de la productivité, sur le plan des techniques, des institutions et de l'infrastructure, mais le facteur qui est le loin le plus important est le facteur politique. Par le passé, les efforts et les investissements portaient essentiellement sur le développement de la production de céréales destinées à l'exportation sur le marché mondial et encore assez récemment on n'accordait que peu d'attention et des ressources limitées à l'augmentation de la production des cultures vivrières de base du continent. Les techniques de production alimentaire ont fait peu de progrès et l'augmentation de la production est,dans l'ensemble, restée proportionnelle à l'augmentation des surfaces cultivées. Les recherches agronomiques portant sur les cultures vivrières ont été négligées par le passé et il faut absolument poursuivre des recherches plus poussées pour adapter les nouvelles techniques, les nouvelles variétés et autres facteurs de production aux conditions qui règnent en Afrique, de façon à les faire connaître aux agriculteurs. Les services de vulgarisation agricole existants ne sont pas en mesure de diffuser efficacement les rares connaissances qu'ils ont des dernières techniques de production. On se sert encore peu des facteurs de production améliorés, en raison de leur prix de revient élevé ou de l'impossibilité de se les procurer et en raison du manque de facilités de crédit. Les dernières hausses importantes du prix de revient des facteurs de production, et en particulier des engrais, du carburant et du matériel, ont aggravé la situation même dans les cas où des cultures améliorées telles que la culture du riz incitent à adopter des techniques de travail à prépondérance de main-d'oeuvre. Dans plusieurs pays, on a peu ou mal utilisé les facilités de crédit et les services de vulgarisation.

38. La pluviosité insuffisante et irrégulière constitue également un problème majeur lorsqu'il s'agit d'augmenter la production alimentaire dans de nombreuses régions du continent. Il existe,certes,des possibilités importantes d'étendre les cultures irriguées mais durant ces dernières années bien peu a été fait en ce domaine pour les cultures vivrières. Dans plusieurs pays, l'absence de ressources hydrauliques constitue le principal obstacle à l'augmentation de la productivité et il est d'une importance fondamentale de mettre au point des techniques simples qui permettent de cultiver des zones arides.

39. Il est de plus en plus évident qu'une proportion très importante de l'agriculture africaine est vulnérable aux mauvaises conditions atmosphériques, les cultures vivrières et le bétail en souffrant davantage que les cultures de produits d'exportation. Ce caractère vulnérable et cette incertitude sont associés à un faible niveau plutôt qu'à un niveau élevé de technologie. Les nouvelles techniques sont appliquées avec succès pour développer la production des cultures industrielles et des cultures de produits d'exportation et ces techniques impliquent des éléments tels que la mise en valeur des terres, l'irrigation, l'utilisation d'engrais et de substances antiparasitaires et de meilleures méthodes d'élevage, qui peuvent en soi réduire l'importance de la pluie etéquilibrer les effets du temps. Des mauvaises conditions atmosphériques se font particulièrement sentir en raison du manque général de systèmes d'estimation des récoltes, qui permettraient d'établir des prévisions de la récolte et de signaler à l'avance les mauvaises récoltes probables.

Tableau III : Production, consommation et déficit de certaines céréales en 1970 et projections pour 1980

(milliers de tonnes métriques)

	1970 1/				1980			
		Consommation				Consommation		
	Production	Déficit (excédent)	Total	Céréales alimentaires	Production	Déficit (excédent)	Total	Céréales alimentaires
Toutes les céréales								
Pays du nord-est de l'Afrique 2/	8999	2186	11207	9775	11649	3348	14997	13126
Autres pays d'Afrique 3/	43174	3071	45404	37319	59351	2810	62161	51812
Total, Afrique 4/	52173	5257	56611	47094	71000	6158	77158	64938
Blé								
Pays du nord-est de l'Afrique 2/	1696	2552	4382	4077	2015	3825	5840	5467
Autres pays d'Afrique 3/	4515	2200	7126	6190	6394	3550	9944	8859
Total, Afrique 4/	6211	5216	11508	10267	8409	7375	15784	14326
Céréales secondaires								
Pays du nord-est de l'Afrique 2/	5547	200	5747	4720	7250	413	7663	6309
Autres pays d'Afrique 3/	35410	(185)	34416	27578	48082	(1284)	46820	37943
Total, Afrique 4/	40957	5	40163	32298	55332	(849)	54483	44252
Riz								
Pays du nord-est de l'Afrique 2/	1756	(566)	1078	978	2384	(890)	1494	1350
Autres pays d'Afrique 3/	3249	602	3862	3551	4875	522	5397	5010
Total, Afrique 4/	5005	34	4940	4529	7259	(368)	6891	6360

Source : FAO, Projections relatives aux produits agricoles, 1970-1980.

1/ Il a été tenu compte, chaque fois que cela a été possible, des variations de stocks, qui ne sont cependant pas présentées séparément.

2/ Egypte, République arabe libyenne, Somalie, Soudan.

3/ Ensemble des pays et territoires d'Afrique, moins les pays du nord-est de l'Afrique.

4/ Continent africain, non compris l'Afrique du Sud.

40. Jusqu'à maintenant, on a accordé la priorité aux cultures d'exportation, en ce qui concerne les investissements et l'appui apporté au développement agricole par les institutions, alors qu'on attendait de la production alimentaire qu'elle réponde spontanément à l'augmentation de la demande. La pression accrue exercée sur les terres arables disponibles et les pâturages a réduit la possibilité de cette expansion "horizontale" pour augmenter la production alimentaire, les mesures indispensables tendant à intensifier la production des cultures vivrières et des cultures fourragères n'ayant pratiquement pas changé.

41. Il ne faut pas établir une distinction trop nette entre les cultures vivrières et les cultures d'exportation. En fait, plusieurs produits alimentaires (par exemple le maïs en Afrique de l'Est, le riz en Egypte, les produits de la pêche et les produits de l'élevage en Afrique du Centre, de l'Est et de l'Ouest, les huiles végétales dans la région de la savane et le sucre à Madagascar et au Congo) sont déjà exportés en grande quantité. Il ressort d'études récentes qu'au moins 70 p. 100 des échanges frontaliers entre pays africains sont des échanges de produits alimentaires. Le maïs de l'Afrique de l'Est, le sorgho du Soudan et le sucre africain en général sont des produits facilement exportables vers les autres pays africains et non africains.

42. On a reconnu, surtout lors de la Conférence qui s'est tenue à la FAO (Rome), en novembre 1968 sur l'établissement d'un programme de recherche dans la zone soudanienne, qu'il était nécessaire d'approfondir les recherches et d'appliquer les résultats des recherches déjà faites au développement des cultures vivrières dans les zones semi-arides. La sécheresse générale qui a récemment touché de vastes zones d'Afrique a fait ressortir la nécessité d'accorder une priorité élevée à l'amélioration de la gestion des ressources hydrauliques et de l'approvisionnement en eau grâce à l'installation de systèmes d'irrigation et à la mise en valeur des eaux souterraines.

43. En général, l'infrastructure nécessaire à l'emmagasinage, à la préparation, à la commercialisation et à la transformation des cultures vivrières destinées au marché africain est insuffisante. L'agriculteur producteur de denrées alimentaires manque souvent de débouchés sûrs et accessibles qui lui offrent des prix relativement stables. Des mesures de stabilisation des prix sont indispensables pour atténuer les grandes fluctuations des quantités et des prix des produits alimentaires cultivés sur place, fluctuations dues à certains événements tels que des conditions atmosphériques variables d'une année à l'autre et au cours d'une même année et à l'insuffisance des installations d'emmagasinage. L'existence d'un assez grand nombre de petits commerçants dans le circuit traditionnel de commercialisation des produits alimentaires se traduit par de grandes différences entre les prix à la production et les prix à la consommation et par le fait que le producteur ignore l'évolution des prix du marché et surtout ne parvient pas à obtenir une fraction relativement plus importante des bénéfices lorsque les prix augmentent. Des prix à la production stimulants sont indispensables pour encourager les agriculteurs à produire plus qu'ils n'ont immédiatement besoin, à se spécialiser et à livrer de plus grandes quantités de produits alimentaires sur le marché.

44. L'amélioration et le développement des recherches, la création de services de vulgarisation rurale et de crédit, et la création d'organismes de commercialisation et d'installations d'emmagasinage suffisants exigent des capitaux plus importants et une augmentation des dépenses publiques courantes. Etant donné le manque de ressources financières, il faut à la fois réexaminer l'ordre de priorité selon lequel les ressources publiques sont réparties entre les divers secteurs de l'économie et se procurer une assistance financière extérieure.

45. Dans ces conditions, si des innovations techniques, des ressources abondantes, une expérience pratique et des réalisations existent à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afrique, tous les efforts systématiques tendant à augmenter la production alimentaire sur le continent dépendent néanmoins en premier lieu de l'adoption par les gouvernements (isolément ou collectivement) de politiques axées sur le progrès qui favorisent la production alimentaire, considérée comme la base d'un développement et d'une croissance économique soutenus. L'importance exagérée accordée par le passé aux cultures traditionnelles d'exportation, qui était basée sur la notion irréaliste d'une "division internationale du travail" et qui était encore défendue ces dernières années en raison de la détérioration des termes de l'échange de ces produits, doit être rectifiée sans tarder par l'adoption d'une politique axée davantage vers les problèmes intérieurs, ce qui entraînerait une transformation radicale mais planifiée des bases économiques.

46. Il est essentiel d'évaluer entièrement le potentiel de ressources des différents pays et groupes de pays et la gamme des innovations techniques disponibles et utilisables qui seraient susceptibles d'entraîner une transformation dynamique des bases de production, pour pouvoir adopter des politiques appropriées de développement national et international.

Potentiel nécessaire à l'augmentation de la production alimentaire

47. C'est l'Afrique qui a,de loin, le plus de possibilités de développer la production agricole et alimentaire. Le niveau actuel de productivité des hommes et des terres est si faible et le degré de technologie si rudimentaire, surtout dans le sous-secteur producteur de denrées alimentaires, que les perspectives d'augmenter la production et la productivité sur les surfaces actuellement consacrées aux cultures, aux pâturages et à la pisciculture sont très bonnes. Le niveau actuel de productivité sur l'ensemble du continent est bien inférieur à ce qui a été réalisé dans d'autres régions du monde, et dans certaines parties de l'Afrique où règnent des conditions pédologiques et climatiques analogues.

48. Sous réserve d'une analyse plus approfondie, on pense généralement qu'il suffirait d'utiliser des techniques modernes intermédiaires (semences améliorées, engrais, réglementation des pâturages et l'engraissement en parc, et amélioration des techniques de pêche) pour que l'Afrique puisse doubler sa production alimentaire en 10 ou 15 ans. Avec une expansion horizontale sous la forme de la culture irriguée et de la pêche en haute mer, l'Afrique est dans une position relativement meilleure que n'importe quel continent pour contribuer de façon durable à l'augmentation de la production alimentaire mondiale.

49. Si l'Afrique dispose de ce potentiel, ce n'est pas seulement en raison de l'abondance relative des ressources qui n'ont pas encore été mises en valeur ou du faible niveau actuel de productivité, mais surtout en raison de la faible densité de la population par rapport aux ressources existantes et au potentiel de productivité.

50. Si l'on prend par exemple les possibilités d'irrigation (dont la FAO établit en ce moment un inventaire plus précis) il ressort des enquêtes déjà faites qu'au moins 1 million d'hectares pourraient être irrigués en Ethiopie, au Nigéria, dans les pays du Sahel et en Zambie. Avec un rendement moyen d'environ 3 tonnes de céréales par hectare de terres irriguées, 1 million d'hectares subviendraient aux besoins alimentaires de 30 millions de personnes. Le fait que l'approvisionnement en denrées alimentaires serait assuré, sans dépendre autant de la pluviosité dans les zones qui sont en bordure du Sahel et dans les zones de la savane soudanienne, suffit à justifier le coût relativement élevé de la mise en place de systèmes d'irrigation.

51. L'agriculture traditionnelle en Afrique ne s'est pas seulement révélée capable de s'adapter, dans une large mesure, à des conditions économiques et sociales et à un milieu en constante évolution, mais elle a aussi fait preuve d'un certain dynamisme en dépit de l'équilibre instable et du manque de facteurs de production techniques. Dans tous les pays à peu près, dans toutes les régions et pour toutes les formes d'agriculture, il n'est plus besoin de prouver que des structures traditionnelles de production peuvent être transformées de façon rentable et économique en systèmes plus viables et plus productifs, en procédant modérément à des changements de techniques, d'organisation, et d'institutions. Ce qui est plus impressionnant, c'est la manière progressive dont ces changements peuvent s'adapter aux structures sociales et aux valeurs culturelles africaines.

52. En Afrique de l'Est, presque toutes les plantations, telles que les plantations de thé, de café, de tabac, de pyrèthre, de sisal et de coton se sont développées avec succès sur de petites propriétés, se caractérisant dans la plupart des cas par un rapport plus favorable entre les facteurs de production et la production et une plus forte main-d'oeuvre par unité de surface cultivée, contrairement à ce que l'on prétendait auparavant. Des résultats analogues ont été parallèlement obtenus en ce qui concerne la production animale et laitière provenant de coopératives d'élevage et de coopératives laitières. La culture très répandue de maïs hybride et d'autres variétés nouvelles au Kenya, en Tanzanie et en Zambie, avec des engrais chimiques et des méthodes améliorées de préparation de la terre, a augmenté de plusieurs fois la production et a permis d'envisager des exportations de maïs à partir de l'Afrique de l'Est comme un objectif réaliste, lorsque l'on aura augmenté la capacité d'emmagasinage de céréales. Les excédents de céréales et d'autres produits secondaires servent à nourrir le bétail, ce qui s'est traduit par un succès commercial dans l'engraissement du bétail, qui, ajouté à l'élimination des épidémies, a permis d'exporter la viande de l'Afrique de l'Est sur le marché européen.

53. Au cours des dix dernières années, la région de l'Afrique a plus que doublé les quantités totales de poisson pêchées en eau douce et en mer, ce qui s'explique par l'application de techniques intermédiaires et avancées de pêche, de transformation et d'expédition du poisson. Mais c'est la sous-région de l'Afrique de l'Ouest qui, en ce domaine, a de loin apporté la plus grande contribution. A titre d'indication du potentiel de l'Afrique, il faut dire qu'au cours de la même période les flottes de pêche non africaines utilisant des techniques de pêche très variées ont pu multiplier par 20 les quantités de poisson pêchées, qui ont atteint au total 3 millions de tonnes métriques retirées des eaux de l'Atlantique, seulement au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest. Sur ces quantités de poisson pêchées 7 p. 100 seulement de poisson d'une teneur relativement inférieure en protéines sont vendus sur les côtes de l'Afrique de l'Ouest. Il existe également de très grandes possibilités d'accroître de plusieurs fois les quantités de poisson pêchées en eau douce en recourant à des techniques améliorées à forte prépondérance de main-d'oeuvre. Ces questions et d'autres questions relatives au développement des pêcheries en Afrique seront au nombre des principaux sujets devant être examinés lors de la huitième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique en août 1974.

54. Plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest, dont le Sénégal, la Mauritanie, la Guinée, le Mali, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et le Dahomey, ont obtenu des succès d'ordre technique dans la riziculture. L'utilisation, dans ces pays, de semences et de techniques de culture améliorées a prouvé qu'il était possible, du point de vue technique et économique, de faire des cultures irriguées de riz en climat tropical et sous-tropical. La sous-région a doublé sa production de riz durant les

dix dernières années, mais elle est encore loin de subvenir à ses propres besoins. Les efforts déployés par l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) dans le domaine de la coordination des expériences et de la formation, l'importance accordée par l'Institut international d'agriculture tropicale à la culture du riz, qui constitue une denrée alimentaire de base de plus en plus répandue, et les démonstrations pratiques de grande envergure qu'ont faites les Chinois en matière de riziculture dans plusieurs pays, devraient permettre de considérer l'objectif d'autonomie fixé par l'ADRAO pour une période de sept ans comme une proposition réalisable, surtout si l'on tient compte du fait qu'il est impossible de prévoir les ressources mondiales. La productivité de riz est déjà très élevée par rapport aux normes mondiales en Egypte et à Madagascar et, ces dernières années, les surfaces consacrées à la riziculture se sont rapidement étendues en Afrique du Centre, en Tanzanie et au Soudan. En outre, il est estimé qu'au moins 400 à 500 millions d'hectares de plaines alluviales de l'Afrique tropicale conviendraient à la culture du riz.

55. La production de sucre de canne de l'Afrique a augmenté d'une fois et demie au cours des dix dernières années mais elle est encore bien inférieure à la demande, qui augmente rapidement. La productivité globale a toutefois enregistré des progrès constants : huit sucreries africaines installées dans cinq pays ont atteint une production par hectare de canne à sucre comparable au meilleur rendement mondial. Même si plusieurs sucreries travaillent en deçà de leur capacité (essentiellement par suite de problèmes de gestion) plus de 15 sucreries d'une capacité moyenne de 50 000 tonnes de sucre ont dépassé la phase préliminaire et attendent les investissements ou la conclusion d'accords qui leur permettraient de se développer et d'être mieux gérées. Plusieurs pays africains, notamment Maurice, l'Egypte, le Soudan, l'Ethiopie, la Tanzanie, le Congo et Madagascar, ont acquis de l'expérience dans le domaine de la production sucrière, et il faudrait qu'ils fassent bénéficier d'autres pays de leur expérience, dans un esprit de solidarité africaine et dans l'intérêt à long terme de la collectivité, du point de vue de la rentabilité et de la compétitivité.

56. La production de blé n'a certes pas progressé de façon comparable dans la région, mais des pays tels que l'Egypte et le Soudan ont montré comment augmenter la production et la productivité en utilisant des variétés à rendement élevé et des facteurs de production accessoires. Les perspectives d'augmenter la production au Kenya, en Ethiopie, en Algérie, en Tanzanie et en Tunisie sont également bonnes, si l'on fait des efforts planifiés pour éliminer les obstacles que constituent les techniques et les structures qui limitent la production et la productivité. Il est également tout à fait probable (à en juger par l'expérience du Soudan et du Tchad) que la plupart des pays du Sahel pourraient être en mesure de cultiver du blé de printemps hâtif, s'ils exploitent leurs possibilités d'irrigation. Les pays du Sahel pourraient également bénéficier de la grande expérience qu'a acquise le Soudan en ce qui concerne la sélection et l'adaptation de semences de sorgho et la production à grande échelle de sorgho dans les conditions de climat humide caractéristique de la savane, grâce à une mécanisation partielle et à l'irrigation des cultures de sorgho qui alternent avec d'autres grandes cultures commerciales.

57. La demande de viande et de lait a augmenté bien plus rapidement que la production de la région. La demande de lait a surtout été stimulée au cours des dix dernières années par des programmes d'aide alimentaire, qui n'existent plus et qui ont entraîné une grave réduction des ressources ou d'importantes factures d'importation.

Mais l'abondance des ressources de l'élevage, le succès de la campagne multinationale de lutte contre la peste bovine, les progrès relatifs réalisés dans l'élimination de la trypanosomiase (qui s'accompagne de l'augmentation rapide du nombre de races résistantes, que l'on trouve dans de nombreuses régions d'Afrique) et les résultats déjà obtenus en ce qui concerne l'engraissement commercial en parc doivent avoir une importance accrue de façon à équilibrer l'offre et la demande et à combler le manque de protéines, et de façon à permettre aux produits de l'élevage de l'Afrique d'occuper une place permanente sur les marchés mondiaux en expansion. La répartition inégale des ressources animales et les possibilités de développement de l'Afrique offrent de vastes perspectives dans le domaine des échanges intrarégionaux. Selon une récente étude faite conjointement par la CEA et la FAO, la Somalie a par exemple des possibilités de production de lait suffisantes pour couvrir les déficits prévus pour toute l'Afrique de l'Est et du Centre.

58. Aux possibilités qu'offrent les réalisations auxquelles est parvenue la région, à l'échelle commerciale, s'ajoutent les résultats de recherches portant sur la quasi-totalité des aspects de la production alimentaire, ce qui pourrait aboutir à un tournant décisif pour la production et la productivité. Dans de nombreux cas, les principales raisons qui expliquent que ces résultats ne parviennent pas jusqu'à l'agriculteur sont les obstacles d'ordre institutionnel qui se dressent entre la recherche et la vulgarisation agricoles ou encore le fait que les services de vulgarisation et de l'administration continuent à s'intéresser essentiellement aux cultures traditionnelles d'exportation. Les résultats les plus importants des recherches portent sur le blé, le riz et les cultures irriguées de maïs (en Egypte), le sorgho, le blé et les arachides (au Soudan), les céréales, les légumineuses, les arachides, l'huile de palme et le mil (au Nigéria), le riz, les arachides et le sorgho (au Sénégal), le maïs, la canne à sucre et l'élevage (en Afrique de l'Est), les légumineuses, l'huile de palme et les cultures améliorées de plantes-racines (Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières dans les pays francophones d'Afrique).

59. Plusieurs pays africains ont réalisé des progrès importants au cours des dix dernières années dans le domaine de la transformation commerciale des produits alimentaires, notamment le Kenya, l'Ethiopie, le Soudan, l'Egypte, le Maroc, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigéria et la Guinée. Dans la plupart de ces pays, le principal facteur qui entrave le développement de ce secteur semble être une pénurie de matières premières ou l'étroitesse des marchés. Plusieurs pays, dont l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, le Soudan, l'Ethiopie, le Kenya, la Côte d'Ivoire, Madagascar et la Somalie, ont réussi à s'assurer des débouchés permanents en Europe pour les fruits et légumes frais, surtout durant la saison d'hiver dans l'hémisphère nord. La demande des pays européens pendant cette saison est à peu près illimitée.

60. Après une longue et rude expérience, la stratégie de développement agricole désormais admise préconise que l'objectif de base de toute politique dynamique de développement doit consister à développer les petites exploitations agricoles traditionnelles, ce qui s'explique par la nécessité de procéder à un développement économique et social équilibré. Etant donné que les petits producteurs représentent la plus grande partie de la population rurale, la mise en valeur de leur exploitation doit être associée à l'utilisation d'une main-d'oeuvre aussi nombreuse que possible et offrir de ce fait la possibilité d'augmenter les revenus disponibles et de créer une demande des biens et services fournis par les autres secteurs. Cette stratégie a déjà donné des résultats positifs dans de nombreux pays de la région et des signes encourageants de succès dans d'autres pays, où certains aménagements des structures et des institutions sont néeessaires pour permettre des résultats réellement concluants. En fait, plusieurs pays (Egypte, Soudan, Algérie, Côte d'Ivoire, Mali, Guinée,

Congo, Ghana, Kenya, Tanzanie, Zambie et Ouganda) ont réussi à allier les avantages de la production commerciale à grande échelle à ceux de la petite culture dans le cadre d'une même unité de production. On trouvera ci-dessous des exemples des réformes de structure en faveur des petits producteurs, réformes qui doivent compléter les possibilités de la région :

- Le programme de réforme agraire de l'Egypte et ses programmes connexes de récupération des terres incultes, de colonisation rurale et d'intégration des institutions surtout pour ce qui est de la commercialisation, des coopératives et des facilités de crédits. C'est ce programme de réforme agraire qui est essentiellement à l'origine de l'accroissement de la productivité agricole du pays;

- Les villages Ujamaa et l'agriculture pratiquée sur une base collective, étroitement intégrés à l'organisation et à la direction politique de la Tanzanie;

- Le succès impressionnant du programme de colonisation rurale portant sur 400 000 hectares au Kenya, programme qui a démontré qu'il était possible d'augmenter la productivité par unité de surface et d'équipement en répartissant les terres et qui a donc justifié (voir l'Etude du BIT sur le chômage au Kenya en 1973) l'accélération de la répartition des terres, base même d'un emploi productif permanent et d'une croissance économique plus dynamique 2/;

- L'intégration du crédit aux coopératives, des coopératives d'élevage et des exploitations agricoles groupées en Ouganda;

- Modernisation de l'agriculture traditionnelle grâce à une mécanisation dans le cadre de coopératives ou au sein de groupes d'agriculteurs et à l'utilisation de facteurs de production améliorés au Soudan;

- Coopératives de pêche dans de nombreuses régions de l'Afrique;

- Le programme d'auto-assistance de l'Algérie, en dépit des problèmes temporaires posés par les institutions et des problèmes de gestion, liés aux aménagements devenus nécessaires à la suite de la décolonisation;

- Les coopératives de production agricole en Tunisie;

- L'organisation des agriculteurs producteurs de céréales et le soutien qui leur est apporté par les institutions en Somalie, ce qui s'est traduit par des récoltes sans précédent de maïs et de sorgho en 1973 et promet de mettre définitivement fin aux déficits de céréales si le programme continue d'être appliqué avec le même zèle et si l'on poursuit les efforts tendant à améliorer la commercialisation et le stockage;

2/ Au cours des dix dernières années, le Kenya a enregistré un taux de croissance du PIB, extraordinaire, de 9 à 12 p. 100 par an mais a souffert néanmoins d'un chômage chronique qui a de graves conséquences sur le plan social et politique.

- Le "Feed Yourself Programme" ("Subvenez à vos propres besoins alimentaires") du Ghana, le "Crash Food Production Programme" (Programme prioritaire de production alimentaire) du Nigéria et le "Minimum Package Programme" (Programme combiné minimum) de l'Ethiopie, qui ont tous pour objectif d'augmenter la production alimentaire en aidant le petit producteur à progresser et à améliorer son sort.

61. Il existe de très grandes possibilités pour la création d'industries d'engrais azotés grâce à l'utilisation de l'énergie hydro-électrique ou à la création d'industries pétrochimiques, ce qui s'ajoute aux engrais minéraux encore inexploités, tels que les phosphates et la potasse, et à la fabrication d'engrais à partir des sous-produits des industries métallurgiques. Plusieurs pays africains ont établi des projets de fabriques d'engrais de capacité variable, dont certaines auront une production supérieure aux besoins nationaux. Il se pourrait que l'on accélère l'exécution de ces projets, étant donné la pénurie actuelle et future de cet élément extrêmement important pour l'ensemble de la "Révolution verte". En fait, la situation énergétique mondiale du moment pourrait fort bien jouer le rôle de stimulant favorisant le développement sur le continent des centrales hydro-électriques et de l'industrie pétrochimique. La Commission accorde déjà un rang élevé de priorité à ces deux possibilités et à l'industrie des engrais, dans le programme régional d'enquêtes de pré-investissement et d'études préliminaires.

62. Les agriculteurs africains, à tous les niveaux et à toutes les phases de développement, ont donné la preuve qu'ils pouvaient répondre favorablement et utilement aux nouvelles idées et aux innovations et qu'ils étaient prêts, sur le plan psychologique et social, à utiliser la valeur ajoutée dans leurs entreprises pour acquérir en plus grandes quantités de meilleurs facteurs de production et pour améliorer le niveau de vie de leur famille. Dans le cas de la <u>production</u> comme de la <u>consommation</u>, les agriculteurs réagissent à l'influence positive des moyens d'information nationaux et internationaux.

63. Il ressort de l'étude qui précède que, à côté de la nécessité de poursuivre les recherches, surtout les recherches appliquées et les recherches en matière d'adaptation, ni les techniques appropriées ni l'expérience pratique ne font défaut dans la quasi-totalité des branches et des secteurs des sciences de la production, de la transformation et de la distribution des produits alimentaires. Ce qu'il faut réellement, ce sont des politiques nationales et régionales qui accordent une plus grande priorité au secteur de la production alimentaire et aux besoins connexes, sur le plan des ressources financières et des institutions, en ce qui concerne notamment la planification, la mise en place de l'infrastructure nécessaire, l'organisation et la gestion, la commercialisation et les crédits.

64. L'importance accrue accordée à la production alimentaire dans l'ordre d'urgence de l'économie nationale dépend sans aucun doute du degré et du rythme de transformation des structures qui conviennent aux conditions et aux besoins nationaux. Le choix optimum doit être fondé sur les avantages relatifs qu'implique l'augmentation de la production alimentaire, avantages qui sont énumérés dans le dernier chapitre. Mais quel que soit le choix qui sera fait, il faut affecter des ressources supplémentaires, en particulier des ressources financières et de la main-d'oeuvre, à l'accélération du développement des cultures vivrières, de l'élevage et de la pêche. Il faut établir les critères d'investissement sur une analyse approfondie du rôle que devra jouer une production alimentaire accrue dans la croissance économique à long terme.

65. Dans l'analyse macro-économique qui est à la base du Plan africain pour le développement de la production alimentaire prévu, le secrétariat essaiera de montrer que, dans la plupart des pays africains, la phase actuelle de développement économique est analogue à celle qu'ont connue plusieurs pays désormais développés où, lorsqu'ils en étaient au même stade de leur histoire économique, il avait été indispensable de transférer des ressources, en particulier des capitaux, de divers secteurs vers le secteur agricole et les activités primaires de production pour surmonter la stagnation des structures et poser de solides fondations, nécessaires à une croissance dynamique.

66. Il convient de noter que la récente augmentation des ressources affectées par plusieurs organismes multilatéraux à la production alimentaire de la région est un pas dans la bonne direction et un bon principe à suivre. Sur les projets d'assistance technique actuellement entrepris par la FAO en Afrique à concurrence de 150 millions de dollars des Etats-Unis, 88 projets, d'un montant total de 51 millions de dollars des Etats-Unis (34 p. 100) sont directement en rapport avec l'augmentation de la production alimentaire. Une proportion encore plus importante des investissements de la Banque internationale pour le développement et la reconstruction (BIRD) et de l'Association internationale de développement (IDA) en Afrique est destinée à des projets de production alimentaire en 1973. Sur les prêts de 233,5 millions de dollars des Etats-Unis destinés à l'agriculture, environ 175 millions de dollars (75 p. 100) seront consacrés à augmenter la production alimentaire.

L'Afrique et les plans de sécurité alimentaire mondiale

67. A la dernière session du Comité exécutif, le Secrétariat a exposé brièvement les mesures prises par le Directeur général de la FAO pour sauvegarder la situation alimentaire mondiale et les propositions qu'il a faites pour assurer un niveau minimum de sécurité alimentaire mondiale et pour entreprendre une action internationale en faveur de la sécurité alimentaire mondiale. Les éléments de base de l'action internationale sont les suivants : adopter des politiques nationales de constitution de stocks; fixer des objectifs en vue de constituer des stocks nationaux minima nécessaires pour répondre aux besoins nationaux et, le cas échéant, aux besoins d'exportation; tenir des consultations régulières entre gouvernements par l'intermédiaire du Conseil de la FAO; mettre au point un système suffisant d'informations sur l'alimentation; et intensifier l'aide internationale aux pays en voie de développement pour leur permettre de participer plus efficacement aux systèmes proposés.

68. A sa dix-septième session en novembre 1973, la Conférence de la FAO a appuyé ces propositions en adoptant la résolution sur la sécurité alimentaire mondiale (voir annexe II). La Conférence a également recommandé que le projet d'action internationale joint à la résolution soit encore réexaminé en vue de la mise au point d'un texte définitif, qui puisse être adopté officiellement par les gouvernements dans le plus court délai possible. A cette fin, la FAO doit convoquer à Rome, en mai 1974, un groupe de travail intergouvernemental sur la sécurité alimentaire mondiale, où seront représentés tous les gouvernements qui s'intéressent réellement à la production, à la consommation et au commerce des céréales. De même, conformément à ce qui est proposé dans la résolution, la FAO a déjà établi le système d'informations sur l'alimentation, qui avait été proposé, en coopération avec les gouvernements et organismes compétents, et en particulier avec le Conseil international du blé. La CEA sera informée des faits nouveaux survenus dans la région par l'intermédiaire de la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture.

69. Le Programme de sécurité alimentaire pour la région est l'un des principaux points de l'ordre du jour de la huitième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, qui doit se tenir du 1er au 17 août 1974 à Port-Louis (Maurice). Un document de base sur la sécurité alimentaire mondiale et régionale est en cours de rédaction à la FAO. La Conférence régionale contribuera à la définition de la politique à suivre en Afrique pour permettre au continent de jouer intégralement son rôle dans cette question d'une importance vitale.

70. La Conférence de la FAO a également invité les pays développés, la FAO et les autres organismes internationaux et régionaux à aider les pays en voie de développement à renforcer leurs possibilités de production alimentaire et à constituer des réserves nationales de produits alimentaires en fonction de leur ordre de priorité et de leurs ressources. Elle a également recommandé que les gouvernements envisagent d'apporter une contribution supplémentaire au Programme alimentaire mondial (PAM) de façon à lui permettre de jouer un rôle plus important dans ce domaine. A titre d'action complémentaire, le Directeur général de la FAO, en coopération avec tous les autres organismes intéressés, a lancé un programme d'action destiné à fournir aux pays en voie de développement une aide coordonnée en ce domaine. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et les banques régionales de l'Afrique et d'autres continents semblent prêtes à financer des installations d'emmagasinage et l'infrastructure qu'elles impliquent, au titre de projets de développement. La BIRD envisage également la possibilité de financer les stocks alimentaires initiaux au titre d'un projet global. Le Fonds monétaire international (FMI) s'est déclaré prêt à apporter son concours dans le domaine des problèmes à court terme que risque de poser la balance des paiements lorsqu'il s'agira de constituer, de maintenir et de renouveler les stocks de réserve tout en procédant à des ajustements nécessaires de politiques. Le Programme alimentaire mondial et le PNUD sont prêts à apporter leur concours, et les organismes d'aide bilatérale prévoient également de participer à ces missions.

71. La Conférence mondiale de l'alimentation, organisée par l'ONU, qui doit se tenir du 5 au 16 novembre 1974 à Rome, a pour objectif premier d'assurer à tout moment des normes suffisantes de nutrition pour tous les secteurs de la population mondiale qui ne cesse de croître. Le Comité préparatoire de la Conférence mondiale de l'alimentation a tenu sa première session au Siège de l'ONU du 11 au 15 février 1974. La deuxième session du Comité préparatoire, qui doit se tenir à Genève du 4 au 8 juin 1974, doit adopter l'ordre du jour provisoire pour la Conférence. Il est prévu que la Conférence formulera un programme efficace pour accélérer le rythme de production alimentaire dans les pays en voie de développement et établira les phases progressives d'une politique alimentaire mondiale véritablement utile, qui comprenne à la fois des mesures coordonnées relatives aux réserves alimentaires, des dispositions améliorées pour les cas d'urgence et les secours alimentaires, et une politique d'échanges et d'ajustements plus harmonieuse.

72. On prévoit que la Conférence fondera son programme d'activités futures sur un examen critique de la crise alimentaire actuelle, que reflètent le niveau très bas des stocks, les prix élevés et les graves pénuries qui sévissent dans de nombreuses régions du monde. La Conférence accordera sans aucun doute une attention particulière aux problèmes urgents qu'implique la nécessité de fournir aux pays en voie de développement de plus grandes quantités d'engrais et d'autres facteurs de production indispensables pour augmenter la production alimentaire.

73. La Conférence cherchera des solutions à long terme pour résoudre le problème alimentaire mondial grâce à une action nationale et internationale. Dans ce contexte, la Conférence examinera les grands objectifs suivants :

- Fournir une nourriture plus abondante et plus riche du point de vue de la nutrition à ceux qui n'ont pas assez à manger actuellement;

- Maintenir le prix de revient de la production et de la distribution de produits alimentaires et le cours mondial de ces produits à un niveau raisonnable de sorte que les denrées alimentaires soient accessibles à ceux qui ne disposent que d'un faible revenu, ce qui implique toute une série de mesures pour augmenter la production alimentaire et la productivité;

- Mettre au point, à l'échelon national et international, de meilleurs systèmes pour éviter des pénuries alimentaires, ce qui implique une meilleure coordination en ce qui concerne la constitution de stocks, et l'organisation de secours d'urgence et de secours alimentaires;

- Améliorer les termes de l'échange des produits alimentaires, sur le plan international, en ce qui concerne surtout les produits alimentaires provenant des pays en voie de développement, et notamment assurer des débouchés à l'exportation pour les excédents alimentaires des pays en voie de développement et stabiliser les prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux pour mettre les importateurs à l'abri des fluctuations injustifiées des cours.

74. La Conférence jouera certainement un rôle important dans la mobilisation des ressources d'aide financière et technique nécessaires pour remédier à la tendance que connaissent nombreux pays en voie de développement d'un retard chronique de la production alimentaire par rapport à l'accroissement de la demande nationale de produits alimentaires. Elle pourrait également jouer un rôle utile pour la détermination des principaux obstacles qui entravent le développement de la production alimentaire, qu'il s'agisse des régimes fonciers, des politiques de distribution des revenus et de commercialisation agricole ou des politiques de fixation des prix. Il a été proposé de souligner comme il se doit l'importance de promouvoir des techniques à prépondérance de main-d'oeuvre dans les pays en voie de développement. On a fait valoir qu'il faudrait renforcer le rôle du petit agriculteur pour l'augmentation de la production agricole en adoptant des politiques de développement rural intégré.

75. La Conférence doit également examiner le moyen de modifier les dispositions actuelles de circonstance appliquées pour les secours alimentaires, dispositions dans lesquelles l'élément multilatéral n'occupe qu'une place restreinte, et les ressources incertaines. Elle réexaminera les dispositions nécessaires pour garantir un courant suffisant de secours alimentaires à court terme, moyen terme et long terme. Les pays en voie de développement ont déjà insisté sur la nécessité d'examiner les objectifs et programmes particuliers qui existent dans le domaine des échanges internationaux et des ajustements agricoles liés, sur le plan international, à la solution du problème de l'alimentation.

76. La résolution prise par la Conférence de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale et les propositions qui ont trait à la Conférence mondiale de l'alimentation ont été appuyées par le Conseil économique et social [voir annexe III, résolution 1831(LV)], et aussi par l'Assemblée générale [résolution 3180(XXVIII) du 17 décembre 1973]. Entre-temps, le Secrétaire général de l'ONU, en consultation avec la FAO et

d'autres organismes intéressés, a nommé M. Sayed Marie, ancien Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et ancien Vice-président de la République arabe d'Egypte, Secrétaire général de la Conférence mondiale de l'alimentation. La contribution que M. Sayed Marie a apportée à la révolution agricole dans son pays a été reconnue dans le monde entier. Lui-même était à l'origine un agriculteur et il est bien connu pour l'intérêt qu'il porte tout particulièrement au petit producteur.

77. Il est d'une importance vitale que les pays où la production est excédentaire et les pays où la production est déficitaire coopérent et coordonnent leurs efforts pour prendre des mesures de sécurité alimentaire, à l'échelon régional comme à l'échelon mondial. La CEA, dont l'objectif principal est d'améliorer la situation économique et sociale d'ensemble de la région, est dans une situation unique pour évaluer l'importance de la situation alimentaire actuelle et les tendances qui caractérisent l'économie globale des pays africains. Grâce à ses activités de coopération économique et technique à l'intérieur de la région et au niveau international, la Commission aura également un rôle important à jouer dans la formulation des politiques et dans la mise en application de mesures relatives à la sécurité alimentaire en Afrique.

78. La première mission de la FAO sur la sécurité alimentaire est en cours en Ethiopie, avec la participation de la BIRD, du PAM et de la CEA. Cette mission recommandera des mesures appropriées de sécurité alimentaire et proposera les domaines dans lesquels l'Ethiopie aura peut-être besoin d'une aide internationale pour les mettre en pratique. La mission sur la sécurité alimentaire en Ethiopie servira d'étude pilote et la FAO a l'intention d'engager des pourparlers avec un certain nombre d'autres pays en voie de développement vulnérables, pour déterminer s'ils sont intéressés à ce genre d'assistance.

79. La CEA, en coopération avec la FAO, n'a pas ménagé ses efforts pour stimuler l'amélioration de la situation agricole et alimentaire sur le continent. L'Association de développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) et l'Association pour l'avancement en Afrique des sciences de l'agriculture (AAASA), à la création desquelles la CEA a contribué en coopération avec d'autres organismes d'aide bilatérale et multilatérale, sont conçues pour jouer un rôle important dans le domaine des recherches agronomiques et de la vulgarisation agricole en général et dans les mesures à prendre pour favoriser la production et la consommation de riz en Afrique de l'Ouest en particulier.

80. Grâce à sa Division agricole qui est constituée par des fonctionnaires de la CEA et de la FAO, la CEA continuera à jouer un rôle essentiel dans le rassemblement et l'analyse de statistiques sur la production, la distribution et la consommation de produits alimentaires sur le continent. Au titre du grand projet en cours intitulé "Coopération et échange intrarégionaux dans le domaine de l'agriculture", la Division mixte CEA/FAO de l'agriculture a déjà, dans une première phase, analysé et déterminé les déficits et excédents actuels ou futurs des principales denrées alimentaires. Etant donné que ce projet a pour but de favoriser la spécialisation des activités agricoles selon les possibilités de complémentarité déterminées par l'écologie, il devra encourager et favoriser la production alimentaire dans les pays qui sont relativement les mieux placées dans ce domaine. Ce projet, ainsi que le projet de "Développement de l'élevage", pourraient contribuer à l'amélioration de la situation alimentaire à long terme.

81. La CEA participe aussi directement à l'élaboration de plans détaillés de faisabilité et d'investissement, en vue de constituer des réserves de céréales vivrières, à l'échelle régionale, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, en étroite collaboration avec la FAO, le PNUD, l'OUA et les différents groupements économiques. Ces projets porteront essentiellement sur la constitution de réserves alimentaires nationales, en partant du niveau du village pour y intégrer progressivement l'élément multinational, en tenant compte des aspects à long terme de la sécurité alimentaire et du développement d'ensemble.

82. Il est suggéré toutefois de revoir en détail le rôle de la Commission en ce qui concerne le Plan panafricain de sécurité alimentaire et de le confirmer en fonction des résultats, des recommandations et des conclusions auxquels parviendra la prochaine Conférence mondiale de l'alimentation. Le secrétariat envisage de convoquer, en 1975, une Conférence africaine sur le développement de la production alimentaire et sur la nutrition, qui donnera suite à ces recommandations et examinera les côtés pratiques du Plan panafricain à long terme envisagé pour le développement de la production alimentaire. La Conférence africaine sur le développement de la production alimentaire et sur la nutrition sera bien sûr organisée en étroite coopération avec la FAO et les autres organismes intéressés et un effort particulier sera fait pour que l'OUA et les divers groupements économiques régionaux y participent. C'est là une question qui revêt une importance particulière, étant donné que le Plan panafricain à long terme pour le développement de la production alimentaire est appelé à pousser la question de l'alimentation au delà de la simple sécurité pour aborder les problèmes et perspectives de développement de la production alimentaire, en tant que facteurs essentiels de développement économique et social d'ensemble. Le chapitre suivant expose dans les grandes lignes les objectifs, la portée et les méthodes du plan envisagé.

Vers un Plan panafricain pour le développement de la production alimentaire

83. Il ressort tout à fait clairement de l'examen des problèmes, des perspectives et des possibilités de développement de la production alimentaire qui précède, qu'une solution permanente aux pénuries alimentaires, qui sévissent dans la région à la suite de la demande croissante, réside dans une transformation planifiée de la production agricole de façon à développer la production des denrées alimentaires sans toutefois porter préjudice aux ressources provenant des produits traditionnels d'exportation. En d'autres termes, le processus de transformation envisagé devra être essentiellement fondé sur l'augmentation de la proportion des ressources attribuées à la production alimentaire par rapport aux ressources attribuées au développement de la production des produits d'exportation traditionnels.

84. On est convaincu généralement que la lenteur et l'insuffisance du développement de l'agriculture africaine, surtout dans le secteur traditionnel de la production alimentaire, sont imputables à des facteurs que la science et la technologie peuvent éliminer et que ce qui est véritablement nécessaire c'est une politique de développement résolue et conforme au but à atteindre.

85. En outre, il ressort nettement de l'analyse qui précède que l'importance particulière reconnue de plus en plus au développement de la production alimentaire peut aboutir à une combinaison des multiples avantages suivants touchant les structures :

- Amélioration de la balance des paiements des pays où une grande partie des réserves de devises sont consacrées à des importations des produits alimentaires aux dépens de biens et services nécessaires au développement;

- Multiplier les emplois productifs, étant donné que la plupart des produits alimentaires qui font défaut impliquent des méthodes agricoles fondées sur une main-d'oeuvre relativement nombreuse;

- Elargissement des bases de la possibilité d'obtenir des revenus et de la répartition des revenus, d'où création d'une demande des biens et services produits dans d'autres secteurs, surtout dans le secteur industriel;

- Encouragement au développement régional équilibré dans les limites des frontières nationales et entre les différents pays, étant donné que les produits alimentaires qui font l'objet d'une demande sont susceptibles de s'adapter à une grande variété de conditions écologiques;

- Réalisation d'un coefficient de capital relativement faible et favorable en ce qui concerne le développement de la production de la plupart de ces produits, qui est essentiellement fondé sur une technologie de niveau intermédiaire;

- Ralentissement de l'inflation due aux structures et de l'inflation "importée", en ce qui concerne surtout les traitements et salaires et les prix de revient qui en dépendent;

- Compensation, au moins partielle, de la détérioration des termes de l'échange pour les produits traditionnels d'exportation;

- Contribution à l'utilisation de certains des avantages comparés inhérents à la région, surtout pour ce qui est de la dotation en ressources, des résultats de recherches et de l'expérience acquise;

- Utilisation des techniques améliorées disponibles et relativement peu coûteuses;

- Meilleures possibilités de spécialisation partielle, de division du travail et d'échanges intrarégionaux;

- Augmentation des recettes nettes provenant d'un secteur de production alimentaire dynamique du point de vue technique et contribution correspondante à la formation de capital dans d'autres secteurs, surtout dans l'industrie et dans les services sociaux, qui laissent maintenant voir des signes de stagnation sur le plan des structures;

- Création d'effets de multiplication relativement plus nombreux et d'effets d'entraînement intersectoriels (comme par exemple la transformation et la distribution de produits alimentaires) grâce au secteur de la production alimentaire plutôt qu'au secteur des produits traditionnels d'exportation;

- Elargissement de la production alimentaire non seulement pour assurer la sécurité alimentaire mais aussi pour établir les structures de base nécessaires à une économie dynamique dans les pays du Sahel touchés par la sécheresse, conformément à l'analyse détaillée effectuée par secteur dans le cadre des études de planification à long terme.

86. L'importance relative de ces avantages d'ordre structural et les rapports qu'ils ont avec la croissance dynamique à long terme dépendront de la phase de développement où se trouve chaque région ou pays particuliers. L'un des objectifs primordiaux du projet de plan pour le développement de la production alimentaire est de traduire ces avantages et paramètres relatifs aux structures en plans concrets de développement.

87. On utilisera à cette fin les connaissances et informations existantes sur le développement agricole et économique de l'Afrique ainsi que les résultats des recherches poursuivies sur l'agriculture et l'alimentation. Ce Plan comprendra une analyse critique des politiques de développement et ordres de priorité passés et actuels et du potentiel des ressources naturelles ainsi que des compétences administratives et des possibilités de développement. On identifiera dans ce Plan les pays qui disposent de grandes possibilités d'autonomie en matière d'alimentation et d'exportation de produits alimentaires, ainsi que les pays qui connaîtront inévitablement un déficit de produits alimentaires.

88. Le Plan sera fondé sur des analyses par secteur, entre secteurs et par produit. Il sera aussi en partie fondé sur l'analyse comparée des coefficients de production, des coûts et avantages et il établira des rapports entre les stades successifs et les résultats de l'analyse d'une part et les conditions qui règnent ou qui régneront probablement sur les marchés mondiaux de l'autre.

89. En fonction de cette analyse et du cadre macro-économique qui permettent d'établir des rapports intersectoriels, le Plan aura pour but de :

- Déterminer les répercussions de la croissance économique et de l'évolution des structures sur l'offre et la demande de produits alimentaires, selon les différents modèles économiques et les phases de croissance économique de l'Afrique;

- Déterminer la proportion dans laquelle il est possible d'augmenter la production alimentaire en développant la productivité des exploitations agricoles existantes et en renforçant les projets de développement (en réduisant notamment le gaspillage de ce qui est véritablement produit) et la proportion dans laquelle il est possible d'augmenter la production en développant les surfaces cultivées;

- Délimiter le niveau des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en adoptant ces deux dernières solutions;

- Déterminer le genre d'institutions nécessaires pour appliquer l'évolution technologique au processus de transformation des structures en prenant comme unité la petite exploitation agricole traditionnelle et définir la meilleure façon d'organiser ces institutions selon les différentes conditions d'exploitation;

- Déterminer les ajustements entre les secteurs et à l'intérieur des secteurs pour développer la capacité de production alimentaire;

- Déterminer les ressources et les facteurs de production supplémentaires qu'il est possible de produire et de vendre à des prix raisonnablement comparables à l'intérieur de la région et ceux qu'il faut importer;

- Déterminer les répercussions du développement de la production alimentaire sur le nombre d'emplois rémunérés selon les différentes structures d'exploitation et les combinaisons de facteurs;

- Définir les ajustements de politiques et les changements à apporter aux solutions nécessaires aux échelons national, multinational et international, pour favoriser une politique régionale de développement de la production alimentaire.

90. La tâche semble peut-être trop ambitieuse, surtout si l'on tient compte du facteur temps. Il faut absolument établir au moins un plan indicatif convenable si l'on veut poser des fondations solides en vue d'un développement à long terme. L'établissement de ce plan exige une solution multidisciplinaire et un soutien de la part des différents gouvernements, de la FAO, de l'Institut de développement et de planification (IDEP) et des autres organismes des Nations Unies directement intéressés. Le secrétariat s'efforcera de répartir les ressources limitées dont il dispose et d'établir un ordre de priorité qui permettent de communiquer au projet une impulsion aussi puissante que possible, mais il faudra sans aucun doute des ressources supplémentaires, que l'on espère obtenir des allocations de crédits, quelles qu'elles soient, que la Communauté internationale accordera peut-être à la Conférence mondiale de l'alimentation en vue de donner suite aux recommandations. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour engager des consultants spécialisés et pour couvrir leurs frais de voyage.

91. L'étude envisagée sera essentiellement fondée sur un questionnaire concis mais relativement détaillé, sur des travaux de bureau et sur des missions dans un certain nombre de pays choisis de façon objective. On espère que l'élaboration d'un plan de ce genre permettra à des missions multidisciplinaires d'effectuer un travail de planification détaillé et d'être envoyées dans les pays qui le demanderont pour formuler des projets et des plans détaillés.

92. On espère non seulement obtenir du Comité exécutif l'approbation sans réserve du Plan mais aussi la participation du Comité technique d'experts et de la Conférence des planificateurs africains à toutes les phases d'élaboration du Plan. On espère également qu'une ébauche de projets plus détaillée et un programme opérationnel seront mis au point pour examen et approbation par la Conférence régionale de la FAO, à sa huitième session en août 1974. Entre-temps, il est important de faire appel aux planificateurs du développement agricole et aux planificateurs et statisticiens de l'économie en général des différents Etats membres et de les prier instamment d'accorder toute l'attention voulue au questionnaire envisagé et à toutes les tâches ultérieures en liaison avec le Plan.

ANNEXE I - TABLEAUX INDIQUANT LES CHIFFRES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DES IMPORTATIONS

Tableau I : Indice de la production alimentaire - 1961-1965 = 100

	1969	1970	1971	1972	1973
Algérie	97	104	100	118	105
Egypte	124	126	130	133	135
République arabe libyenne	145	123	09	171	139
Maroc	124	138	148	147	131
Soudan	141	147	153	155	161
Tunisie	96	109	139	136	132
Total, Afrique du Nord	122	128	134	138	135
Dahomey	123	126	126	130	122
Gambie	117	107	116	108	122
Ghana	112	127	139	134	134
Guinée	119	120	122	104	122
Côte d'Ivoire	135	130	144	141	141
Libéria	96	99	99	104	104
Mali	113	105	117	82	77
Mauritanie	113	113	111	113	120
Niger	118	116	116	114	113
Nigéria	110	106	106	110	106
Sénégal	102	79	107	67	87
Sierra Leone	124	124	125	127	128
Togo	132	134	134	117	133
Haute-Volta	115	117	113	104	121
Total, Afrique de l'Ouest	114	111	116	113	112
Burundi	122	150	166	274	294
République Unie du Cameroun	124	126	133	134	134
République centrafricaine	106	108	113	114	116
Tchad	99	97	97	71	71
Congo	88	84	83	76	77
Guinée équatoriale	86	97	83	70	77
Gabon	121	124	128	131	133
Rwanda	136	146	149	145	149
Zaïre	133	136	140	125	139
Total, Afrique du Centre	123	129	134	138	147

Tableau I : Indice de la production alimentaire - 1961-1965 = 100 (suite)

	1969	1970	1971	1972	1973
Botswana	110	110	124	126	140
Ethiopie	116	120	123	127	126
Kenya	126	128	131	138	140
Lesotho	103	100	102	77	93
Madagascar	118	118	117	120	120
Malawi	137	126	140	147	150
Maurice	116	101	110	120	129
Somalie	117	120	120	120	119
Souaziland	161	176	183	200	198
République-Unie de Tanzanie	138	170	168	176	172
Ouganda	127	124	122	125	122
Zambie	120	114	116	126	112
Total, Afrique de l'Est	125	130	131	136	135
Total, Afrique 1/	119	122	126	128	128

Source : FAO, Rome, 27 mars 1974.

1/ Comprend, outre les pays ci-dessus, l'ensemble des territoires non-indépendants du continent africain, excepté l'Afrique du Sud.

Tableau II : Indice de la production alimentaire par habitant - 1961-1965 = 100

	1969	1970	1971	1972	1973
Algérie	82	85	79	89	77
Egypte	106	104	104	104	102
République arabe libyenne	119	97	83	125	98
Maroc	105	113	117	114	99
Soudan	118	119	120	118	118
Tunisie	81	88	110	104	98
Total, Afrique du Nord	103	105	106	106	101
Dahomey	106	106	105	103	95
Gambie	105	94	99	90	101
Ghana	95	104	109	102	99
Guinée	105	103	103	85	98
Côte d'Ivoire	118	111	120	115	112
Libéria	87	88	87	88	87
Mali	99	89	97	67	61
Mauritanie	100	97	93	93	97
Niger	100	95	92	88	85
Nigéria	95	89	89	88	83
Sénégal	89	67	89	54	68
Sierra Leone	109	107	105	104	103
Togo	114	113	110	94	104
Haute-Volta	102	102	96	87	99
Total, Afrique de l'Ouest	98	94	95	90	88
Burundi	107	129	139	224	234
République Unie du Cameroun	110	110	114	112	109
République centrafricaine	94	94	95	94	94
Tchad	87	83	81	58	57
Congo	78	72	70	63	62
Guinée équatoriale	80	89	75	63	67
Gabon	116	118	121	122	123
Rwanda	115	120	119	112	112
Zaïre	117	117	118	102	111
Total, Afrique du Centre	109	111	113	113	117

Tableau II (suite) : Indice de la production alimentaire par habitant - 1961-1965 = 100

	1969	1970	1971	1972	1973
Botswana	97	95	105	104	113
Ethiopie	103	104	105	106	103
Kenya	105	104	103	105	103
Lesotho	93	88	89	66	78
Madagascar	101	98	95	94	92
Malawi	119	106	115	118	117
Ma ice	101	85	90	96	100
Somalie	103	102	100	98	95
Souaziland	137	145	147	155	148
République-Unie de Tanzanie	119	143	137	140	133
Ouganda	109	104	99	99	94
Zambie	101	93	92	97	83
Total, Afrique de l'Est	108	110	108	109	106
Total, Afrique 1/	103	102	103	102	99

Source : FAO, Rome, 27 mars 1974.

1/ Comprend, outre les pays ci-dessus, l'ensemble des territoires non-indépendants du continent africain, excepté l'Afrique du Sud.

Tableau III : Importations de froment et de farine de froment en équivalent de froment
(milliers de tonnes métriques)

	Moyenne 1961-1965	1970	1971	1972
Algérie	403,8	430,5	712,3	913,9
Egypte	1 780,3	1 232,4	2 409,3	1 685,9
République arabe libyenne	126,9	238,4	243,8	286,1
Maroc	309,7	414,6	708,4	396,3
Soudan	113,4	229,0	185,4	212,9
Tunisie	210,8	454,0	338,9	277,9
Total, Afrique du Nord	2 944,9	2 998,9	4 598,1	3 673,0
Dahomey	4,9	11,0	16,5	17,6
Gambie	2,3	3,9	4,1	4,1
Ghana	60,9	85,0	46,6	68,3
Guinée	24,5	14,7	15,3	15,3
Côte d'Ivoire	60,4	100,9	81,8	94,8
Libéria	4,8	8,7	9,5	9,4
Mali	8,9	16,7	11,1	12,5
Mauritanie	11,4	16,7	16,7	16,8
Niger	2,6	6,9	4,2	6,9
Nigéria	68,6	267,1	410,7	359,2
Sénégal	64,9	113,2	112,2	116,5
Sierra Leone	17,9	37,6	31,5	34,8
Togo	5,5	15,1	14,1	14,3
Haute-Volta	8,2	28,8	27,8	30,6
Total, Afrique de l'Ouest	345,8	726,3	802,1	801,1
Burundi	2,4	12,0	10,4	11,1
République-Unie du Cameroun	24,0	53,4	41,2	49,7
République centrafricaine	4,9	9,6	10,0	11,6
Tchad	3,5	10,9	11,0	11,0
Congo	15,5	23,2	28,8	31,6
Guinée équatoriale	-	-	-	-
Gabon	5,7	7,3	8,3	8,3
Rwanda	-	13,2	5,6	5,6
Zaïre	68,9	116,0	125,0	138,9
Total, Afrique du Centre	124,9	243,6	240,3	267,8

Tableau III: Importations de froment et de farine de froment en équivalent de froment (milliers de tonnes métriques) (suite)

	Moyenne 1961-1965	1970	1971	1972
Botswana	-	-	-	-
Ethiopie	10,4	71,5	62,8	68,6
Kenya	18,3	3,1	16,4	68,2
Lesotho	8,8	35,4	39,3	55,6
Madagascar	24,0	33,8	38,5	34,7
Malawi	8,7	21,4	27,9	28,6
Maurice	38,8	62,9	60,5	68,5
Somalie	15,0	31,4	17,8	70,8
Souaziland	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	41,5	32,4	24,3	25,9
Ouganda	26,3	26,2	19,5	25,0
Zambie	22,5	106,9	82,6	82,9
Total, Afrique de l'Est	214,3	425,0	389,6	528,8
Total, Afrique 1/	3 772,2	4 659,2	6 329,2	5 599,1

Source : FAO, Annuaire du commerce, 1973.

1/ Y compris outre les pays ci-dessus, l'Angola, le Mozambique, le Territoire français des Afars et des Issas, les îles du Cap-Vert, les îles des Comores, la Réunion, la Rhodésie, São Tomé, les Seychelles et la Guinée-Bissau.

Tableau IV : Importations de riz (milliers de tonnes métriques)

	Moyenne 1961-1965	1970	1971	1972
Algérie	1,5	3,5	6,0	15,9
Egypte	-	-	-	-
République arabe libyenne	5,7	18,5	22,8	23,0
Maroc	-	-	-	-
Soudan	4,4	11,1	8,9	9,0
Tunisie	2,3	1,7	2,0	2,0
Total, Afrique du Nord	13,9	34,8	39,7	49,9
Dahomey	4,8	7,6	5,5	6,0
Gambie	8,6	14,2	7,6	11,0
Ghana	30,0	53,4	35,3	40,0
Guinée	32,9	25,0	25,0	40,0
Côte d'Ivoire	47,7	78,8	97,3	88,0
Libéria	32,5	49,0	54,1	25,5
Mali	-	3,0	2,0	1,0
Mauritanie	7,0	15,8	28,0	10,0
Niger	2,0	0,1	0,1	0,1
Nigéria	1,3	1,8	0,3	0,3
Sénégal	137,8	119,2	184,5	242,7
Sierra Leone	14,4	86,9	27,4	5,2
Togo	2,9	3,1	1,0	1,0
Haute-Volta	3,2	1,4	1,4	1,6
Total, Afrique de l'Ouest	325,1	459,3	469,5	472,4
Burundi	1,6	0,2	0,1	0,1
République-Unie du Cameroun	7,1	7,8	8,9	9,0
République centrafricaine	0,1	0,8	1,0	0,6
Tchad	1,0	-	-	-
Congo	1,1	1,5	1,5	1,5
Guinée équatoriale	-	-	-	-
Gabon	1,4	2,2	2,2	2,3
Rwanda	-	1,6	0,8	0,5
Zaïre	25,6	25,6	18,3	21,0
Total, Afrique du Centre	37,9	40,7	32,8	35,0

Tableau IV : Importations de riz (milliers de tonnes métriques) (suite)

	Moyenne 1961-1965	1970	1971	1972
Botswana	-	-	-	-
Ethiopie	1,6	1,0	1,0	1,0
Kenya	4,7	1,1	10,2	10,0
Lesotho	-	-	-	-
Madagascar	17,0	20,3	61,3	43,4
Malawi	-	-	-	-
Maurice	68,1	58,8	54,1	72,3
Somalie	22,2	23,3	38,0	36,2
Souaziland	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	13,2	7,3	10,0	9,0
Ouganda	6,6	4,0	4,1	4,2
Zambie	1,7	4,6	6,9	7,0
Total, Afrique de l'Est	135,1	120,4	185,6	183,1
Total, Afrique 1/	583,4	760,0	832,2	841,3

Source : FAO, Annuaire du commerce, 1973.

1/ Y compris outre les pays ci-dessus, l'Angola, le Mozambique, le Territoire français des Afars et des Issas, les îles du Cap-Vert, les îles des Comores, la Réunion, la Rhodésie, São Tomé, les Seychelles et la Guinée-Bissau.

Annexe II : RESOLUTION ADOPTEE PAR LA CONFERENCE DE LA FAO

Résolution 3/73 - Sécurité alimentaire mondiale

La Conférence,

Très préoccupée par l'appauvrissement des stocks alimentaires mondiaux en 1972-1973, par les dangers que cela représente pour les niveaux de consommation en cas de mauvaises récoltes répétées, et par l'insuffisance - mise en évidence par la situation actuelle - des dispositifs internationaux existants pour suivre et garantier, au niveau mondial, la sécurité des approvisionnements alimentaires,

Se félicitant de l'initiative opportune prise par le Directeur général de mettre au point des propositions en vue d'une politique de sécurité alimentaire mondiale,

Affirmant que c'est à la communauté internationale tout entière qu'il incombe d'assurer l'existence, à tout moment et au niveau mondial, d'approvisionnements suffisants en denrées alimentaires de base et surtout en céréales, de manière à permettre une expansion constante de la consommation et à neutraliser les fluctuations de la production et des prix,

Reconnaissant que le problème de la sécurité alimentaire doit être abordé sous plusieurs angles, impliquant une action mondiale nationale et internationale en vue de renforcer la base de production alimentaire des pays en développement, des programmes d'aide alimentaire et des politiques nationales appropriées en matière de stockage,

Notant le rôle positif que peuvent jouer d'autres institutions internationales et régionales de développement, et se félicitant de leur volonté d'apporter une contribution active aux objectifs de sécurité alimentaire mondiale tels qu'exprimés par les chefs de secrétariat de ces institutions,

1. Souscrit aux principes et objectifs de base qui inspirent l'action internationale en faveur de la sécurité alimentaire mondiale, telle qu'elle est exposée dans l'annexe ci-jointe, et invite tous les Etats à l'examiner sérieusement;

2. Invite le Directeur général à créer un groupe de travail ouvert à tous les gouvernements pour lesquels la production, la consommation et le commerce des céréales présentent un intérêt particulier, en vue d'examiner le projet d'engagement ci-joint et de rédiger un nouveau texte à soumettre pour examen à la quarante-neuvième session du CP et à adopter par les gouvernements aussitôt que possible, et autorise le Directeur général à inviter les Etats non membres intéressés qui font partie de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique à prendre part à la quarante-neuvième session du CP et à participer à l'examen du texte révisé;

3. Invite le Directeur général à transmettre le texte adopté par le CP et par le Conseil à tous les Etats Membres et Membres associés, en les priant d'indiquer leur intention d'y adhérer, à le transmettre également aux Etats non membres de la FAO pour lesquels la production, la consommation et le commerce des céréales à l'échelle mondiale présentent un intérêt particulier, en soulignant l'importance

d'une participation universelle et en sollicitant leur concours pour la promotion de ses objectifs, ainsi qu'à informer la Conférence mondiale de l'alimentation, si elle est convoquée par l'Assemblée générale, ou la Conférence de la FAO à sa dix-huitième session, des progrès réalisés dans cette voie et des pays qui ont accepté le texte en question;

4. Invite le Conseil, compte tenu de ses responsabilités particulières dans le domaine des problèmes et programmes alimentaires mondiaux, à examiner la situation exposée par les gouvernements en ce qui concerne leur politique nationale de stockage; à donner son avis au sujet de toute action complémentaire considérée nécessaire; et à entreprendre, avec l'aide du CP, des groupes intergouvernementaux sur les céréales et le riz et du Conseil international du blé, des évaluations périodiques de la situation courante et future des stocks céréaliers mondiaux, à la lumière des objectifs de sécurité alimentaire mondiale;

5. Prie tous les pays intéressés de fournir une aide supplémentaire aux pays en voie de développement, pour renforcer leur potentiel de production alimentaire et établir des réserves nationales suffisantes de denrées alimentaires, selon leurs priorités et leurs ressources;

6. Prie les chefs de secrétariat des autres institutions internationales et régionales de tenir tout spécialement compte des objectifs de sécurité alimentaire mondiale dans leurs domaines d'activité respectifs et de coopérer avec la FAO dans toute la mesure du possible à cet égard;

7. Invite le Directeur général à aider, en collaboration avec d'autres organismes internationaux et régionaux de développement intéressés, les pays en développement qui en manifestent le désir, à formuler des politiques appropriées en matière de sécurité alimentaire, ainsi qu'à identifier et à mobiliser les ressources nécessaires à cet effet;

8. Prie enfin le Directeur général d'établir, par un renforcement des dispositions actuelles, un système complet d'information alimentaire, visant à rassembler, à analyser et à diffuser des renseignements sur la situation céréalière mondiale actuelle et future, ainsi que sur les stocks nationaux et les politiques de stockage, en tirant parti du travail déjà en cours au sein du Conseil international du blé.

Adoptée le 27 novembre 1973
à la dix-septième session

ANNEXE A LA RESOLUTION 3/73 CONCERNANT LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Projet d'engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale

I. Responsabilité et objectif communs

1. Reconnaissant que l'assurance d'un niveau minimal de sécurité alimentaire à l'échelle mondiale est une responsabilité de la communauté internationale dans son ensemble, les gouvernements des Etats Membres s'engagent à coopérer en vue d'assurer, à tout moment, un approvisionnement suffisant de céréales dans le monde, de manière à éviter une grave pénurie alimentaire en cas de mauvaises récoltes généralisées ou de catastrophes naturelles.

2. A cette fin, les Etats Membres s'engagent :

a) A suivre, en matière de stocks, des politiques nationales propres dans leur ensemble à mesurer, à l'échelle mondiale, des stocks minimaux de produits alimentaires de base;

b) A examiner ou à établir des buts ou objectifs nationaux en matière de stocks, visant au minimum le maintien de stocks nationaux 1/ à des niveaux considérés comme indispensables pour garantir l'approvisionnement régulier nécessaire à la satisfaction des besoins intérieurs et, le cas échéant, des besoins d'exportation, y compris une marge de sécurité pour les imprévus ou les crises en cas de mauvaises récoltes ou de catastrophes naturelles;

c) A prendre des mesures propres à assurer la reconstitution des stocks nationaux chaque fois que ceux-ci tombent au-dessous des niveaux minimaux nécessaires pour remédier aux pénuries alimentaires.

3. Les gouvernements des pays où il n'existe pas de stocks officiels de produits alimentaires s'engagent à assurer que les stocks privés rempliront les fonctions requises par la communauté dans le cadre des objectifs minimaux en matière de sécurité alimentaire mondiale.

II. Directives en matière de stocks nationaux

4. Lors de l'analyse des politiques nationales courantes et des niveaux minimaux souhaitables en matière de stocks, comme lors de l'établissement ou de l'application de ces politiques, les considérations suivantes seront prises en ligne de compte :

a) Sensibilité aux mauvaises récoltes pour raison de sécheresse, inondations ou autres catastrophes naturelles, et importance des déficits en résultant sur le plan de la production céréalière nationale;

b) Volume et tendance des besoins annuels normaux pour la consommation intérieure et, le cas échéant, pour l'exportation, y compris les engagements en vertu de contrats bilatéraux de longue durée;

1/ Par "stocks", il faut entendre dans le présent texte le report de céréales existant à la fin de la campagne de commercialisation.

c) Degré de dépendance à l'égard des importations de céréales dans des conditions normales, et ordre de grandeur des besoins d'importation possibles en cas de crise, par rapport au niveau moyen du commerce mondial du produit en question;

d) Délais nécessaires pour que les décisions soient prises et les importations livrées au pays en question, en période de crise ou de pénurie soudaine, et pour le transport intérieur jusqu'aux centres de consommation;

e) Délai à prévoir pour accroître la production céréalière dans une mesure suffisante pour pouvoir regarnir les stocks après y avoir puisé pour faire face à une pénurie alimentaire;

f) Part des disponibilités nationales entrant dans le circuit commercial;

g) Exigences découlant d'un éventuel programme national de distribution de céréales alimentaires;

h) Opportunité de situer les stocks de manière que les céréales puissent être disponibles pour livraison au moment et à l'endroit où ils sont le plus susceptibles d'être requis;

i) Promesses de contribution au PAM et aux autres programmes internationaux d'aide alimentaire, et allocations au titre de programmes bilatéraux d'aide alimentaire;

j) Maintien d'un flux régulier d'approvisionnements de manière à faire face aux variations prévisibles et à la tendance probable de la demande des pays importateurs;

k) Possibilité de voir les importations interrompues par des événements indépendants de la volonté du gouvernement (par exemple, grève des dockers dans les pays exportateurs, difficultés d'expédition);

l) Position spéciale des pays en développement, ainsi qu'elle est exposée dans la section V ci-après.

5. Les difficultés particulières qu'éprouvent nombre de pays en développement pour maintenir leurs stocks nationaux à des niveaux minimaux augmentent la responsabilité du reste de la communauté internationale en matière de sécurité alimentaire à l'échelle mondiale. Les gouvernements devraient en tenir compte lorsqu'ils fixent leurs objectifs de stockage et devraient, dans toute la mesure du possible, affecter stocks et capitaux pour faire face aux crises internationales.

III. Consultations intergouvernementales

6. Il est nécessaire de veiller en permanence à ce que les stocks mondiaux de céréales soient suffisants pour faire face aux besoins minimaux, de manière qu'une action puisse être prise en temps voulu pour assurer une sécurité alimentaire minimale à l'échelle internationale. A cette fin, le Conseil, dans le cadre de son obligation d'analyser la situation alimentaire mondiale :

a) Procédera à des évaluations périodiques des stocks, afin de s'assurer qu'ils sont et demeureront suffisants, dans l'ensemble des pays exportateurs et importateurs, pour assurer un approvisionnement constant en céréales de manière à satisfaire les besoins des marchés nationaux et mondiaux, y compris les besoins d'aide alimentaire en période de mauvaises récoltes et de disette; il faudra tenir compte des considérations exposées dans les directives;

b) Fournira aux gouvernements des conseils sur telle action à court terme qui apparaîtra nécessaire pour remédier à toutes difficultés prévues en ce qui concerne l'obtention de ressources céréalières suffisantes pour assurer une sécurité alimentaire mondiale minimale;

c) Mettra sur pied un mécanisme de planification conjoncturelle pour les périodes de sérieuses pénuries mondiales, de manière à pouvoir donner des conseils sur l'opportunité d'une éventuelle action conjointe visant à organiser une répartition rationnelle des ressources alimentaires. Dans de telles situations, le Conseil pourra instituer des arrangements destinés à assurer que la priorité soit accordée aux besoins urgents des pays en développement en matière d'importations pour la consommation humaine courante.

7. Pour l'aider à s'acquitter de ces fonctions, le Conseil devrait faire pleinement usage des compétences des organes spécialisés existants, et notamment du Comité des produits, du Groupe intergouvernemental sur les céréales et du Groupe intergouvernemental sur le riz. Il conviendrait de rechercher la conclusion d'arrangements coopératifs étroits avec le Conseil international du blé et, le cas échéant, d'établir un mécanisme mixte de consultation.

IV. Système d'information

8. Le bon fonctionnement du système mondial de sécurité alimentaire dépendra dans une large mesure de l'accès, dans les meilleures conditions possibles, aux renseignements. Les Etats Membres devraient régulièrement fournir toutes les informations requises, notamment sur les niveaux de leurs stocks, leurs programmes et politiques officiels en matière de stocks, leurs disponibilités exportables et leur demande d'importations actuelles et prévues en matière de céréales, sans oublier les aspects pertinents de la situation de l'offre et de la demande.

9. Pour que tous les Etats Membres puissent être tenus directement au courant de l'évolution de la situation céréalière internationale au cours des périodes où les disponibilités mondiales sont insuffisantes, il incomberait au Directeur général de préparer, pour distribution rapide aux gouvernements et au moins une fois par trimestre, des évaluations concises et concrètes de la situation et des perspectives.

10. Lors du rassemblement et de l'analyse des renseignements et des statistiques, il serait souhaitable que le Secrétariat recherche l'aide du Conseil international du blé et des autres organisations internationales intéressées.

V. Assistance spéciale aux pays en développement

11. Bien qu'il y ait un besoin spécial de stockage dans les pays en développement - en raison de leur extrême sensibilité aux fluctuations des récoltes et aux pénuries alimentaires - la plupart de ces pays doivent accorder la priorité aux investissements consacrés à la production agricole lors de l'allocation de leurs maigres ressources en devises et en capital. Avant de décider le renforcement des stocks existants, moyennant l'établissement de réserves alimentaires minimales, il serait donc souhaitable que ces pays examinent leurs politiques alimentaires globales et les diverses voies qui s'offrent à eux, dans le cadre des priorités nationales de développement et des programmes internationaux d'assistance. On reconnaît d'autre part que quelques-uns des principaux pays exportateurs de céréales - et notamment de riz - sont des pays en développement qui manquent de capitaux nécessaires pour le maintien de stocks dépassant les besoins courants.

12. Il serait donc nécessaire de s'en remettre de façon suivie aux programmes bilatéraux d'aide alimentaire et au Programme alimentaire mondial pour faire face aux pénuries et aux crises imprévues.

13. L'assistance internationale a un rôle important à jouer en ce qui concerne la fourniture de capitaux et d'aide alimentaire, la recherche sur la mise au point d'installations de stockage adaptées aux conditions des pays en développement, et l'octroi de conseils sur les politiques de stockage et les politiques connexes, dans le cadre des programmes nationaux de développement. Les pays intéressés - et notamment les pays développés - ainsi que les organismes internationaux et régionaux de développement intéressés, sont invités à intensifier leur aide pour l'identification et la mobilisation des ressources requises par les pays en développement pour leur programme de stockage alimentaire.

14. En ce qui concerne le PAM en particulier, la mesure dans laquelle il peut aider les pays en développement en leur accordant une aide alimentaire pour la constitution de réserves nationales est fortement limitée par sa position en matière de ressources. Dans toute la mesure du possible, par conséquent, les gouvernements devraient mettre à la disposition du PAM des ressources supplémentaires ou faire des promesses de contributions spécialement à cet effet, de manière à permettre au PAM de jouer un rôle plus important dans les efforts visant à assurer la sécurité alimentaire mondiale.

VI. Sauvegardes nécessaires

15. Vu les graves problèmes qu'ont posés, dans le passé, l'accumulation et l'écoulement d'importants excédents agricoles, les gouvernements devraient sérieusement examiner les répercussions possibles de la mise en oeuvre d'une politique mondiale de sécurité alimentaire sur la structure de la production et du commerce. La stratégie internationale convenue pour la deuxième Décennie du développement ne devrait pas être perdue de vue. En particulier, la politique mondiale de sécurité alimentaire devrait être conçue comme un élément de l'ajustement agricole international, et l'on ne devrait pas lui permettre de prévaloir, dans le domaine de l'écoulement des excédents, sur l'ajustement des prix, les politiques de plein emploi et de développement économique, les politiques commerciales moins restrictives et les mesures visant à décourager la production anti-économique 1/.

1/ Voir "Directives pour l'écoulement des excédents agricoles", point e), CP, vingt-troisième session.

16. A cette fin :

a) Tous les pays devraient tenter de modeler leurs politiques nationales en matière de stocks vivriers, de manière à éviter les effets défavorables sur la structure de la production ou du commerce international, compte dûment tenu des intérêts des pays en développement, largement tributaires des exportations de produits alimentaires;

b) Si une action officielle spéciale est requise pour augmenter la production afin de regarnir les stocks de manière qu'ils atteignent les niveaux prévus, il conviendrait de prendre les mesures nécessaires en matière d'ajustement de la production ou d'entreprendre une action efficace visant à réglementer les encouragements économiques à la production, afin d'éviter une surabondance des stocks.

c) L'aide alimentaire fournie pour les projets de réserves nationales devrait être octroyée conformément aux principes de la FAO en matière d'écoulement des excédents et aux procédures recommandées par le Conseil pour les consultations et l'établissement des rapports.

Annexe III - RESOLUTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

1831 (LV). Conférence mondiale de l'alimentation

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa décision du 18 octobre 1973 1/ d'élaborer les plans nécessaires pour recommander la convocation d'une conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en 1974,

Prenant acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général 2/ présenté au Conseil économique et social comme suite à la décision mentionnée ci-dessus,

Prenant acte avec satisfaction du rapport établi sur la question par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à sa dix-septième session 3/, dans lequel la Conférence a reconnu que la solution du problème alimentaire, qui s'est fortement aggravé au cours de l'année écoulée, ne peut se trouver dans le seul secteur agricole, mais doit être envisagée dans le contexte plus large des problèmes du développement, et du rapport établi par le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail, à sa cent quatre-vingt-onzième session 4/,

Prenant note également avec satisfaction des vues du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui ont été exprimées le 20 novembre 1973, à la dix-septième session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

Prenant note avec satisfaction de l'offre de ressources financières et administratives contenue dans le rapport de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

Soulignant qu'il faut d'autres arrangements financiers, y compris des contributions volontaires, pour assurer le succès de la conférence mondiale de l'alimentation,

Notant que les tendances récentes de l'offre et de la demande de denrées alimentaires ont mis en évidence le souci des Etats Membres d'assurer une production et des approvisionnements suffisants de denrées alimentaires à tous les membres de la communauté internationale,

Considérant que cette question a trait directement aux objectifs fixés pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

---

1/ Voir E/5443, par. 1.

2/ E/5443.

3/ Voir E/5441.

4/ Voir E/5442.

1. Décide, sous réserve de l'adoption du projet de résolution ci-après par l'Assemblée générale, d'établir un comité préparatoire intergouvernemental, ouvert à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui fera rapport au Conseil économique et social sur l'état d'avancement de ses travaux;

2. Recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

"L'Assemblée générale,

Reconnaissant que la tâche principale d'une conférence mondiale de l'alimentation, pour laquelle ne devrait être négligé aucun effort, consiste à mettre au point des moyens grâce auxquels la communauté internationale dans son ensemble pourra agir d'une façon concrète pour résoudre le problème alimentaire mondial dans le contexte plus large du développement et de la coopération économique internationale,

Jugeant qu'une conférence mondiale de l'alimentation offrirait aux membres une tribune où ils pourraient oeuvrer à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le monde et de l'assistance d'urgence,

Reconnaissant que cette conférence devrait, en premier lieu, s'efforcer de mettre au point de nouvelles mesures propres à accroître la production, la consommation et le commerce des produits alimentaires des pays en voie de développement,

Rappelant que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, lors de leur quatrième Conférence tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973, ont demandé que soit convoquée d'urgence, au niveau ministériel, une conférence sur les problèmes alimentaires, organisée en commun par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et rappelant en outre la proposition des Etats-Unis d'Amérique tendant à convoquer une conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies 5/,

1. Décide de convoquer une Conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pendant environ deux semaines en novembre 1974, à Rome;

2. Recommande que cette conférence soit une conférence intergouvernementale au niveau ministériel;

3. Confie au Conseil économique et social la responsabilité globale de la Conférence;

4. Prie le Secrétaire général, après consultation avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de nommer aussitôt que possible le secrétaire général de la Conférence et de constituer un petit secrétariat de la Conférence en mettant à profit en par-

---

5/ Voir A/PV.2124.

ticulier les connaissances spécialisées et les compétences existant au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et d'autres organismes compétents des Nations Unies;

5. Recommande que, dans la préparation de la Conférence, il soit tenu compte comme il convient des recommandations de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à sa dix-septième session, ainsi que des recommandations des organes délibérants des autres organismes des Nations Unies sur les buts et objectifs de la Conférence, comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa décision du 18 octobre 1973;

6. Invite tous les organismes compétents des Nations Unies à collaborer étroitement à l'organisation de la Conférence mondiale de l'alimentation;

7. Accepte avec reconnaissance l'invitation du Gouvernement italien d'être l'hôte de la Conférence à Rome".

1886ème séance plénière
11 décembre 1973

Annexe IV : LETTRE DATEE DU 15 FEVRIER 1974 ADRESSEE AU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Monsieur le Secrétaire exécutif,

Je vous remercie de votre lettre du 10 janvier 1974, à laquelle vous aviez joint un exemplaire de la résolution n° 1 du Comité exécutif de la CEA sur la sécurité alimentaire mondiale, dans la mesure où elle se rapporte à la situation en Afrique.

On a appris avec satisfaction que le Comité exécutif accorde une telle importance au problème de la sécurité alimentaire et à la question connexe relative à la nécessité d'établir un plan panafricain à long terme pour le développement de la production alimentaire. L'appui que le Comité exécutif a apporté à l'appel lancé par la FAO en faveur d'une action internationale pour la sécurité alimentaire mondiale confirme de façon encourageante que les pays africains sont conscients de l'importance de ce problème.

Nous tenons beaucoup à faire tout ce que nous pouvons pour vous aider à suivre cette question avec les pays membres. Heureuse coïncidence, M. Mensah viendra à Rome au début du mois de mars pour assister à une réunion des représentants régionaux de la FAO, et je saisirai cette occasion pour m'entretenir avec lui de cette question, en vue de définir la façon dont la FAO peut participer à cette importante action.

Je crois savoir qu'entre-temps la Division mixte CEA/FAO a déjà écrit aux services intéressés de la FAO pour solliciter des suggestions de leur part et leur assistance en ce qui concerne la rédaction du document devant être présenté à la prochaine session du Comité exécutif et, pour ma part, j'ai demandé à ces services d'apporter, dans toute la mesure du possible, leur concours à la Division mixte CEA/FAO.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire exécutif, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur général

A.H. Boerma

M. R.K.A. Gardiner
Secrétaire exécutif
CEA, Boîte postale 3001
Addis-Abéba (Ethiopie)